

2015

RAPPORT TRIMESTRIEL

Juillet – Août – Septembre

*La nouvelle
référence en
stérilisation en
milieu de santé^{MC}*



TSO₃



TABLE DES MATIERES

<i>Message du président-directeur général</i>	1
<i>Troisième trimestre 2015 et activités récentes</i>	4
<i>Rapport de gestion</i>	6
<i>Informations prospectives</i>	6
<i>Mesures financières non normalisées selon les IFRS</i>	7
<i>Sommaire des résultats condensés</i>	8
<i>Analyse de la situation financière</i>	11
<i>Analyse des flux de trésorerie</i>	13
<i>Sommaire des résultats trimestriels</i>	14
<i>Information sectorielle</i>	14
<i>Engagements contractuels</i>	14
<i>Divulgaration additionnelle – Actifs d’impôts différés non comptabilisés</i>	15
<i>Ressources financières</i>	15
<i>Utilisation du produit de l’offre du 5 mars 2015</i>	16
<i>Méthodes comptables</i>	17
<i>Facteurs de risque</i>	17
<i>Contrôles internes et procédures de communication de l’information</i>	26
<i>États financiers consolidés intermédiaires condensés non audités</i>	27

Message du président-directeur général

Chers actionnaires,

Le 26 octobre 2015, TSO₃ annonçait que la Société avait obtenu l'autorisation de Santé Canada pour commercialiser le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 avec des revendications d'usage élargies au Canada. Puisqu'il s'agit de la stérilisation d'endoscopes flexibles à canaux multiples, ces nouvelles revendications constituent une première dans l'industrie et confirment la supériorité de notre stérilisateur sur le marché.

Ces revendications améliorées proposent un nouveau niveau de soins et de sécurité pour les patients au Canada. Suite à une procédure de routine, le coloscope sera nettoyé, inspecté, emballé et ensuite placé dans le stérilisateur STERIZONE[®] VP4, où il sera stérilisé. Une fois stérilisé, il sera retourné et sera prêt à être utilisé sur le patient suivant. Le coloscope deviendra un instrument médical stérile, sans risque d'infection entre patients.

Cette exigence apparemment évidente d'avoir un endoscope stérilisé marquera une page d'histoire dans le domaine de la médecine. L'accomplissement de cet exploit a nécessité un travail acharné, du temps et des ressources. Ressources que vous, les propriétaires de la Société, avez fournies chaque fois que c'était nécessaire et ce pour nous permettre d'arriver à cette place à temps. Nous avons débuté quelque chose de complètement nouveau et quelque chose de vraiment nécessaire. Le tout a débuté au Canada, mais nous voyons son impact autour du globe.

Aujourd'hui, nous avons annoncé nos résultats financiers pour le troisième trimestre et avons atteint 1,2 millions de dollars en revenus. Ces ventes sont le résultat direct du travail complété avec *Getinge Infection Control* aux États-Unis, notre partenaire non exclusif. Leur travail se poursuit afin de cibler un ensemble toujours croissant d'opportunités, avec un portfolio complet de commandes pour 2016. De plus ils ont continué d'annoncer et d'augmenter les ressources de ventes avec l'ajout de spécialistes dédiés en Amérique du Nord.

Au cours du troisième trimestre et subséquemment à sa clôture, des clients potentiels ont visité les bureaux de TSO₃ à Québec ainsi que des centres hospitaliers afin d'en apprendre plus sur les expériences d'utilisation de notre stérilisateur. De plus, au cours du mois d'octobre, la filiale américaine de TSO₃ à Myrtle Beach a évité les conséquences des inondations causées par l'ouragan Joaquin et a débuté l'envoi de produits consommables aux clients d'hôpitaux américains.

En résumé, la Société s'est bien implantée aux États-Unis de par le déploiement du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 et a atteint, au cours du trimestre, de nouveaux jalons sur le marché canadien avec ses revendications d'usage élargies. Il y a des preuves tangibles de progrès commercial. Notre objectif à court terme est de mettre l'accent sur le déploiement commercial tout en obtenant un ensemble innovateur de revendications élargies marquant une avancée partout en Amérique du Nord.

Mes remerciements sincères s'adressent à nos employés, notre conseil d'administration, nos actionnaires, et je m'engage à continuer de créer « *La nouvelle référence en stérilisation en milieu de santé^{MC}* ».

Sincèrement,



R.M. (Ric) Rumble

SURVOL

Qui nous sommes et ce que nous faisons

TSO₃ inc. a été fondée en juin 1998 dans la ville de Québec et TSO₃ Corporation, en 2015 aux États-Unis. TSO₃ comptait 42 personnes au 30 septembre 2015. Ses activités comprennent la vente, la production, la maintenance, la recherche, le développement, ainsi que l'octroi de licences de procédés de stérilisation, d'accessoires et de produits consommables connexes pour les instruments médicaux sensibles à la chaleur. La Société développe des produits pour les centrales de stérilisation en milieu hospitalier qui offrent une solution de remplacement avantageuse aux autres méthodes de stérilisation à basse température couramment utilisées. Elle fournit aussi des services d'entretien des équipements de stérilisation et des tests de compatibilité des instruments médicaux avec ces mêmes procédés.

TSO₃ Corporation, fondée en T2-2015 est une filiale entièrement détenue par TSO₃ inc, incorporée en vertu des lois de l'État du Delaware et située en Caroline du Sud, aux États-Unis. TSO₃ Corporation a été créée pour répondre aux besoins des clients américains. Les États-Unis représentent 40 % du marché mondial en équipement de stérilisation à basse température. Cet emplacement aux États-Unis sera utilisé pour l'entreposage et la distribution de produits consommables, de petits assemblages et pour offrir le service à la clientèle et l'éducation aux clients américains.

Technologie de première génération

À l'origine, TSO₃ a développé un stérilisateur fonctionnant sur la base d'un procédé de stérilisation unique à basse température faisant appel à l'ozone seulement comme agent stérilisant. Ce procédé offrait une efficacité de stérilisation supérieure ainsi qu'une réduction des coûts d'opération, il était considéré comme une technologie « verte ». Toutefois, ce produit de première génération offrait une compatibilité restreinte avec les instruments ainsi qu'un cycle de stérilisation plutôt long.

Ce stérilisateur de première génération a reçu les autorisations réglementaires de Santé Canada ainsi que de la *Food and Drug Administration* des États-Unis (FDA). Cependant, le produit n'a pas satisfait à l'ensemble des attentes du marché en ce qui a trait à la compatibilité, à la rapidité de retraitement des instruments stérilisés et au rendement à haut débit. Par conséquent, ce produit a connu, sur une période de cinq ans, un succès commercial limité avec seulement 38 ventes en Amérique du Nord réalisées avec la force de vente interne de TSO₃.

Une nouvelle approche

En 2009, la Société a développé une nouvelle plate-forme de stérilisation utilisant le peroxyde d'hydrogène et l'ozone comme agents stérilisants. Les nouveaux stérilisateurs sont également équipés du *Système dynamique de diffusion de l'agent stérilisant^{MC}* nouvellement développé. Le produit résultant de cet avancement offre des temps de cycle améliorés et une compatibilité accrue avec divers matériaux permettant d'augmenter la productivité pour un large éventail d'instruments médicaux, y compris certains instruments parmi les plus complexes et sensibles utilisés dans le cadre des chirurgies micro-invasives (MIS). Le stérilisateur STERIZONE[®] 125L+ a reçu l'homologation de Santé Canada en 2009 et le marquage CE en 2010.

En décembre 2014, TSO₃ a connu un autre jalon important de son histoire lorsqu'elle a reçu l'autorisation 510(K) de la FDA. Cette autorisation a permis à la Société de débiter ses activités commerciales de son stérilisateur STERIZONE[®] VP4 aux États-Unis. Les stérilisateurs STERIZONE[®] VP4/125L utilise une plateforme technologique similaire. Le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 présente un cycle unique pouvant stériliser simultanément des instruments médicaux flexibles, rigides et des instruments généraux tous dans la même charge. La FDA a reconnu le caractère unique de ce stérilisateur en lui accordant un tout nouveau code de produit (« PJJ »), soit un système de stérilisation utilisant deux ou plusieurs agents stérilisants. Le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 est le seul produit dans cette catégorie.

Le cycle unique du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 permet la stérilisation d'un grand nombre et d'une vaste gamme d'instruments compatibles, ce qui en fait un procédé de stérilisation au rendement optimal et sans risque d'erreur. Le *Système dynamique de diffusion de l'agent stérilisant*^{MC} unique à TSO₃ ajuste automatiquement la quantité d'agent stérilisant injecté selon la composition de la charge, son poids et sa température. Avec sa capacité de chargement de 75 lb et un temps de cycle court, le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 répond aux exigences des centrales de stérilisation en milieu hospitalier en termes de réduction de coût et de rendement à haut débit. Par le fait même, il permet le remplacement d'un ensemble de méthodes de stérilisation concurrentes.

Amélioration des soins offerts aux patients

Récemment, la Société a reçu l'autorisation de Santé Canada de vendre le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 avec des revendications d'usage élargies pour le marché canadien. Avec ces revendications, le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 devient le seul système de stérilisation à basse température actuellement disponible sur le marché capable de stériliser les instruments médicaux complexes, tels que les colonoscopes et autres endoscopes flexibles à multiples canaux qui, avant cette autorisation, pouvaient seulement être retraités par un moyen moins efficace connu sous le nom de désinfection de haut niveau.

Les revendications d'usage élargies pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 correspondent à une augmentation des investigations de la part des autorités réglementaires quant au retraitement des instruments médicaux particulièrement pour les colonoscopes et autres instruments médicaux complexes utilisés lors de chirurgies micro-invasives. La majorité de ces préoccupations provient de la transmission de bactéries multi-résistantes aux antibiotiques d'un patient à l'autre qui ne sont pas détruites par la désinfection de haut niveau, mais ces bactéries sont détruites avec le stérilisateur STERIZONE[®] VP4. Les études publiées confirment les risques significatifs de transmission associés aux bactéries résistantes aux antibiotiques causant des lésions ou la mort chez les patients.

Cette autorisation marque le début d'un tout autre niveau de soins de santé et de sécurité pour les patients, ce qui est consistant avec la vision de TSO₃. L'autorisation de ces revendications d'usage élargie au Canada aidera la Société à poursuivre ces demandes de revendications similaires dans d'autres marchés internationaux, y compris les États-Unis.

Notre environnement d'affaires et les forces du marché

La stérilisation des dispositifs médicaux est essentielle pour assurer que les interventions chirurgicales produisent de bons résultats. L'utilisation d'instruments chirurgicaux non-stériles contribue à augmenter les taux d'infection. Ces infections augmentent la durée du séjour du patient à l'hôpital, ainsi que le coût des soins et peuvent causer une augmentation du taux de mortalité.

L'accroissement et le vieillissement de la population à travers le monde (65 ans +) exigent plus de temps en chirurgie, ce qui crée une demande plus grande et en croissance pour des méthodes de stérilisation à haut débit.

De nos jours, il n'est pas inhabituel que la stérilisation d'instruments médicaux s'effectue dans trois départements au sein des hôpitaux, soit la centrale de stérilisation (CS), l'aire sous-stérile du bloc opératoire (OR) et le service de gastroentérologie (GI).

Pourquoi la stérilisation à basse température

Bien que certains des instruments médicaux soient destinés à un usage unique, la majorité des instruments doivent être stérilisés entre les interventions chirurgicales et, de ce fait, doivent être compatibles avec le procédé de stérilisation utilisé. Traditionnellement, la vapeur était utilisée pour stériliser les instruments chirurgicaux.

La gamme des instruments chirurgicaux d'aujourd'hui est très différente de celle d'autrefois. À l'heure actuelle, la tendance des interventions chirurgicales non-invasives (MIS) se maintient. Ces interventions requièrent des instruments de plus en plus complexes, coûteux et fragiles. Dans la plupart des cas, puisqu'ils ne tolèrent pas la stérilisation à la vapeur, ces instruments nécessitent une stérilisation à basse température. Ces instruments en forte demande représentent un défi de taille pour la stérilisation et un investissement financier considérable pour les hôpitaux.

L'environnement concurrentiel

La Société évolue dans une industrie caractérisée à la fois par des entreprises régionales et des multinationales qui mettent en marché des technologies de stérilisation. Les principaux joueurs dans cette industrie sont la Corporation STERIS, Johnson & Johnson, la Compagnie 3M, Getinge AB et Belimed AG.

Les méthodes de stérilisation à basse température au gaz les plus utilisées sont les systèmes de stérilisation au peroxyde d'hydrogène (H₂O₂). Ces méthodes offrent une stérilisation dite « terminale », ce qui signifie que les instruments sont emballés et par le fait même demeurent stériles jusqu'à ce qu'ils soient déballés sur les lieux de la chirurgie. Les méthodes actuelles de stérilisation au peroxyde d'hydrogène sont rapides mais très coûteuses. Elles sont également limitées en matière d'efficacité et de capacité de chargement dues à leur configuration.

Une autre méthode, celle stérilisant avec des produits chimiques liquides, joue un rôle important dans le sous-segment de la stérilisation à basse température. Ce type de procédé était utilisé directement dans les salles d'opération et correspond à une méthode juste à temps qui vient compléter le traitement d'instruments stériles de la centrale de stérilisation. Le département de gastroentérologie est aussi un important utilisateur de la stérilisation au moyen de produits chimiques liquides. Les méthodes de stérilisation liquides requièrent une phase de rinçage avec une eau traitée qui ne peut pas être garantie stérile. En conséquence, on ne peut assurer la stérilité des instruments ainsi traités lorsqu'ils sont utilisés sur le patient.

Chacune de ces méthodes de stérilisation offre des avantages pour les clients, mais aucune d'entre elles n'est une solution complète répondant à leurs besoins de retraitement rapide et à haut débit des instruments médicaux complexes et dispendieux. En conséquence, les clients doivent acheter et entretenir un éventail de produits de manière à satisfaire leurs besoins quotidiens d'instruments stériles. La Société croit que sa technologie offre une solution unique répondant aux besoins des clients.

Troisième trimestre 2015 et activités récentes

Affaires réglementaires

Depuis le 17 décembre 2014, TSO₃ détient l'autorisation de commercialiser le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 à cycle unique aux États-Unis, ainsi que ses accessoires et produits consommables.

L'obtention de l'autorisation réglementaire américaine permet à la Société de vendre le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 dans le plus grand marché mondial de la stérilisation. Le 510(k) a été reçu en vertu d'un code de produit nouvellement créé, soulignant par le fait même le caractère unique de sa technologie et établissant un nouveau standard dans le domaine de la stérilisation à basse température.

À la fin du mois d'octobre 2015, TSO₃ a obtenu l'autorisation de commercialiser au Canada le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 à cycle unique, ainsi que ses accessoires et ses produits consommables. Il s'agit du même produit vendu actuellement aux États-Unis. Dans un même temps, le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 devient le seul système de stérilisation à basse température disponible sur le marché ayant les revendications d'usage au Canada pour stériliser les instruments médicaux complexes tels que les colonoscopes et autres endoscopes flexibles à multiples canaux. La Société poursuit ses demandes de revendications d'usage élargies dans tous les marchés, y compris aux États-Unis.

De plus, TSO₃ détient présentement les autorisations réglementaires requises pour commercialiser le stérilisateur STERIZONE[®] 125L+ en Europe, ainsi que leurs accessoires et produits consommables.

Activités commerciales récentes

Débutant en T2-2015, la Société a augmenté ses activités pour sensibiliser le marché quant à la supériorité de son stérilisateur. Au cours des six derniers mois, la liste de clients intéressés s'est allongée de même que le portefeuille de soumissions. Au cours du troisième trimestre de 2015, grâce à ces efforts, la Société a comptabilisé les premières ventes dans le marché américain. Ces ventes sont le fruit de la collaboration entre *Getinge Infection Control*, son agent de ventes et service, et la Société. Les premières ventes du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 aux États-Unis marque le début d'une nouvelle ère pour TSO₃.

Propriété intellectuelle

La Société a reçu un avis d'acceptation de l'Office des brevets des États-Unis pour la première de plusieurs demandes de brevets couvrant les aspects critiques de la technologie de TSO₃. Cette technologie fait partie intégrante du système de stérilisation STERIZONE[®]. Au cours du troisième trimestre de 2015, une nouvelle demande de brevet concernant un aspect critique supplémentaire de la technologie de TSO₃ a été déposée aux États-Unis afin d'augmenter la force de sa protection du stérilisateur STERIZONE[®] VP4, ce qui créent par le fait même une valeur ajoutée pour les actionnaires et la Société.

Radiation d'actifs et abandon du stérilisateur à l'ozone 125L

En novembre 2014, la Société a décidé de cesser ses activités relatives à son stérilisateur de première génération, le stérilisateur à l'ozone 125L, et de retirer cette technologie de son portefeuille. En conséquence de cette décision au 31 décembre 2014, la Société a radié des stocks et des brevets reliés à cette technologie. Au cours du T1-2015, la Société a complété l'examen de son portefeuille actif de brevets et a radié des brevets et des demandes de brevets pour un montant net de 214 209 \$. Aucune radiation n'a été effectuée depuis.

Priorités en 2015

- Conclure et appuyer, la ou les ententes de partenariat commercial avec un ou des partenaires afin de commercialiser le système de stérilisation STERIZONE[®] aux États-Unis ainsi que sur les autres marchés ciblés;
- Augmenter les revendications d'usage des produits STERIZONE[®] incluant des endossements de compatibilité de la part des manufacturiers d'instruments médicaux et reprendre les travaux sur le stérilisateur STERIZONE[®] 80L;
- Augmenter les activités de production afin de répondre à la demande;
- Demeurer en conformité avec les lois et règlements applicables.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs d'évaluer, du point de vue de la direction, les résultats et la situation financière consolidée de TSO₃ inc. (« TSO₃ » ou la « Société ») pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2015 en comparaison avec la période de trois mois terminée le 30 septembre 2014. Cette information est datée du 3 novembre 2015 et doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités et les notes complémentaires consolidées. Sauf indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens.

Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La Société réfère occasionnellement à des mesures financières non normalisées selon les IFRS dans le rapport de gestion. Veuillez consulter la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus d'information.

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités, les notes complémentaires consolidées et le rapport de gestion ont été revus par le comité d'audit et de gestion des risques de TSO₃ et approuvés par le conseil d'administration.

Le présent rapport de gestion contient des informations prospectives. Une déclaration concernant l'information prospective est faite à la section suivante. Le lecteur devrait aussi consulter la section sur les facteurs de risque qui discute certains des risques et des incertitudes qui peuvent avoir une incidence négative importante sur la Société, sur ses résultats d'opération, ou sur sa situation financière, ainsi que sur ses placements dans les titres de la Société.

Informations prospectives

Certains énoncés contenus dans le rapport trimestriel et le rapport de gestion représentent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives ou occasions d'affaires futurs de la Société et sur le développement de produits. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se matérialiseront. Ces énoncés sont établis en date du présent document. Les résultats réels et les faits nouveaux pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces énoncés se basent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient se révéler inexactes, notamment celles portant sur :

- la conjoncture commerciale et économique;
- la capacité de se procurer du matériel en quantités suffisantes lorsque nécessaire;
- la capacité d'obtenir les autorisations réglementaires pour commercialiser ses produits;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- la concurrence sur les marchés;
- les avantages fiscaux et les taux d'imposition;
- la capacité de réaliser des travaux de recherche et développement;
- la capacité de la Société de mettre en marché ses produits.
- la capacité de la Société d'obtenir du financement externe.

Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes portant notamment sur les activités commerciales, la compatibilité, la biocompatibilité, les projets de recherche et développement, la dépendance envers le personnel clé, la gestion de la croissance des affaires, la propriété intellectuelle et la contrefaçon, la concurrence, les questions liées à la responsabilité à l'égard des produits, les litiges, les approbations réglementaires et les instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement comprennent notamment, mais sans y être limités, les facteurs de risque décrits sous la rubrique « Facteurs de risque » de ce rapport.

Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs étant donné que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils se fondent pourraient ne pas se concrétiser. Le lecteur doit prendre note que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs qui basent leur opinion sur les énoncés prospectifs de la Société devraient évaluer avec soin les facteurs précités ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Société.

Enfin, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'a aucune obligation de le faire, sauf dans la mesure requise par les lois applicables.

Mesures financières non normalisées selon les IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet de fournir de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou se substituer aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS est une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces normes. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats des opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté des résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de ses résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement opérationnel de la période, tel que (1) la radiation d'actifs corporels et incorporels, (2) les crédits d'impôts à la recherche et au développement dont la reconnaissance est volatile, fluctue avec les changements dans les lois fiscales, ou qui n'est pas appariée avec le moment où les dépenses éligibles sont encourues, (3) d'autres éléments inhabituels importants, la direction estime que le rapport de gestion aide les utilisateurs en facilitant l'analyse des résultats et de la capacité de la Société à rencontrer ses obligations au fur et à mesure où elles deviennent dues. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer les résultats de façon plus exacte d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de l'industrie de la Société.

Les mesures non normalisées par les IFRS qu'utilise la Société pour mesurer le rendement opérationnel comprennent (1) des ajustements aux frais d'opération effectués dans le but de rendre possible la comparaison de nos résultats entre deux périodes et (2) une mesure pour évaluer le rythme auquel la Société utilise ses ressources financières. La direction estime que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Sommaire des résultats condensés

Périodes terminées les 30 septembre (non audités, base IFRS)

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Ventes	1 209 901	98 545	1 436 481	312 481
Dépenses				
Chaîne d'approvisionnement	879 886	246 283	1 409 362	707 246
Marketing, vente et service	254 841	61 853	635 655	234 292
Recherche et développement	713 663	667 219	1 905 461	1 789 756
Administration	1 079 549	570 656	2 817 869	1 968 929
Revenus financiers	(33 974)	(23 443)	(94 836)	(91 350)
Coûts financiers	(1 763)	2 822	11 453	15 974
Dépenses totales	2 892 202	1 525 390	6 684 964	4 624 847
Perte nette avant charge d'impôt	(1 682 301)	(1 426 845)	(5 248 483)	(4 312 366)
Charge d'impôt	-	-	-	-
Perte nette et résultat global attribuable aux actionnaires	(1 682 301)	(1 426 845)	(5 248 483)	(4 312 366)
Perte nette par action de base et diluée	(0,02)	(0,02)	(0,06)	(0,06)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	82 916 519	73 105 716	81 406 817	73 036 227

Analyse des résultats

Dans les paragraphes qui suivent, la Société discute des variations de certains comptes aux états financiers consolidés au cours des troisièmes trimestres de 2015 et 2014 ainsi que durant les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2015 et 2014.

VENTES

Les ventes pour la première moitié de 2015 et pour l'ensemble de l'exercice 2014 étaient constituées de produits consommables et de contrats de service principalement reliés au parc de stérilisateurs STERIZONE® 125L+ historiquement vendus au Canada. Les revenus en T3-2015 incluent également les premières ventes du stérilisateur STERIZONE® VP4 commercialisé aux États-Unis.

En T3-2015, les ventes se sont élevées à 1 209 901 \$, comparativement à 98 545 \$ pour la même période en 2014. L'augmentation des ventes en 2015 résulte des ventes du stérilisateur STERIZONE® VP4 effectuées dans le marché américain. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, les ventes se sont élevées à 1 436 481 \$ comparativement à 312 481 \$ pour la même période en 2014.

PERTE NETTE

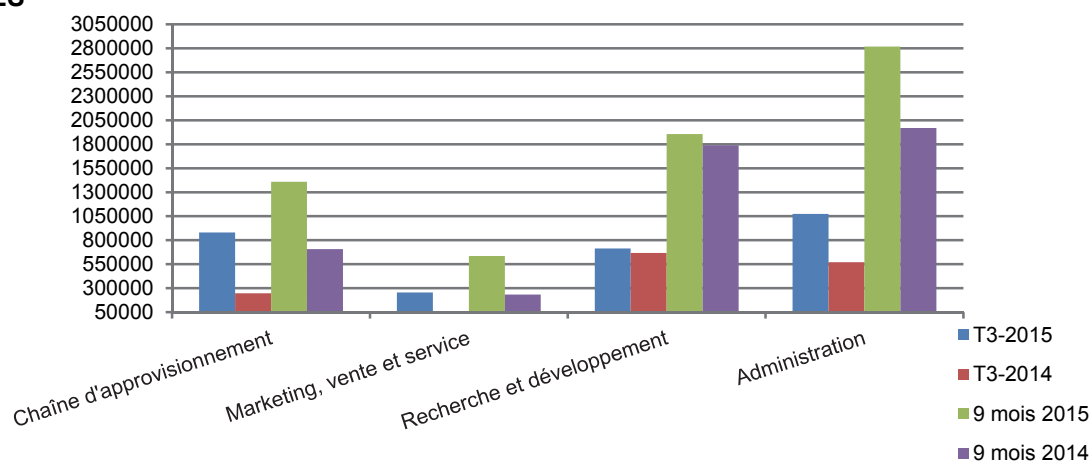
Au troisième trimestre, la Société a subi une perte de 1 682 301 \$ (0,02 \$ par action), comparativement à 1 426 845 \$ (0,02 \$ par action) en T3-2014. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, la perte nette s'est élevée à 5 248 483 \$ comparativement à 4 312 366 \$ pour la même période en 2014. La perte nette plus élevée en 2015 reflète l'augmentation des efforts de marketing, la diminution des crédits d'impôts à la recherche et au développement (R-D), l'indemnité de départ d'un membre de l'exécutif ainsi qu'un élément non récurrent relatif à la radiation de brevets en 2015; le tout n'étant que partiellement compensé par l'augmentation des ventes en T3-2015.

	TROISIEME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Perte nette, telle que publiée	(1 682 301)	(1 426 845)	(5 248 483)	(4 312 366)
Ajustements				
Radiation d'actifs	-	-	(214 209)	-
Crédits d'impôts R-D comptabilisés	16 564	24 328	145 186	420 934
Indemnité de départ à un membre de l'exécutif	(394 139)	-	(394 139)	-
Perte nette ajustée	(1 304 726)	(1 402 517)	(4 785 321)	(4 733 300)
Perte nette par action ajustée	(0,02)	(0,02)	(0,06)	(0,06)

Une fois ajustée pour exclure ces ajustements, la perte nette du troisième trimestre de 2015 s'est élevée à 1 304 726 \$ (0,02 \$ par action), comparativement à 1 402 517 \$ (0,02 \$ par action) en 2014. La perte nette inférieure en T3-2015 est le résultat des ventes initiales du nouveau stérilisateur STERIZONE® VP4. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, la perte nette s'est élevée à 4 785 321 \$ (0,06 \$ par action), comparativement à 4 733 300 \$ (0,06 \$ par action), pour la même période en 2014 ce qui représente une mince variation de 52 021 \$ entre les deux périodes.

En plus des éléments présentés dans le tableau précédent, les dépenses et les ventes en 2015 sont plus élevées résultant principalement de l'intensification des activités aux États-Unis.

DÉPENSES



Chaîne d'approvisionnement

Les dépenses de la chaîne d'approvisionnement incluent tous les frais liés (1) à la fourniture de produits et services aux autres départements par le département de la chaîne d'approvisionnement, (2) aux coûts de production, (3) aux dépenses de contrôle et d'assurance qualité s'y rapportant, (4) aux coûts des services vendus aux utilisateurs, et (5) aux frais d'expédition.

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2015, les dépenses de la chaîne d'approvisionnement se sont élevées à 879 886 \$, comparativement à 246 283 \$ pour la même période en 2014. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, ces dépenses se sont élevées à 1 409 362 \$ comparativement à 707 246 \$ pour la même période en 2014. La variation est principalement le résultat des coûts d'opération plus élevés en 2015 afin d'appuyer l'augmentation du volume de ventes du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 aux États-Unis.

Marketing, vente et service

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, les dépenses de marketing, vente et service se sont élevées à 254 841 \$, comparativement à 61 853 \$ pour la même période en 2014. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, ces dépenses se sont élevées à 635 655 \$ comparativement à 234 292 \$ pour la même période en 2014. Le montant plus élevé en 2015 est attribuable à l'augmentation (1) des activités liées au marketing, incluant la participation à des foires commerciales et à des réunions d'associations professionnelles, (2) des frais de déplacement pour les rencontres avec de futurs clients, et (3) de la charge salariale et des frais de commissions en lien avec l'expansion présentement en cours aux États-Unis.

Recherche et développement

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, les frais de recherche et développement ont été de 713 663 \$, comparativement à 667 219 \$ en T3-2014. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, ces dépenses se sont élevées à 1 905 461 \$ comparativement à 1 789 756 \$ pour la même période en 2014. La comparaison sur une base annuelle reflète une distorsion en raison de la reconnaissance de crédits d'impôts à la R-D en 2014.

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Dépenses R-D telles que publiées	713 663	667 219	1 905 461	1 789 756
Crédits d'impôts R-D	16 564	24 328	145 186	420 934
Dépenses R-D avant crédits d'impôts	730 227	691 547	2 050 647	2 210 690

Avant la comptabilisation des crédits d'impôts, les dépenses R-D étaient de 730 227 \$ en T3-2015, comparativement à 691 547 \$ en T3-2014. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, avant les crédits d'impôts R-D, les dépenses R-D s'élevaient à 2 050 647 \$, comparativement à 2 210 690 \$ en 2014. La variation est le résultat d'une diminution des travaux contractuels relatifs à l'autorisation réglementaire américaine en 2015.

Administration

Pour le T3-2015, les frais d'administration se sont élevés à 1 079 549 \$, comparativement à 570 656 \$ pour le troisième trimestre de 2014. La variation est principalement due à la hausse des frais de déplacement liés aux relations aux investisseurs et à l'indemnité de départ de 394 139 \$ pour un membre de l'exécutif.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, les frais d'administration étaient de 2 817 869 \$, comparativement à 1 968 929 \$ pour la même période en 2014. Le montant de 2015 inclut une radiation de 214 209 \$ relativement à des brevets abandonnés et une indemnité de départ de 394 139 \$. Une fois ajustés pour tenir compte de ces montants, les frais d'administration pour les neuf premiers mois de 2015 s'élevaient à 2 209 521 \$. Le montant plus élevé en 2015 est dû à une augmentation (1) des frais liés à l'informatique, (2) des frais légaux liés à l'incorporation de la filiale TSO₃ Corporation, (3) des activités liés aux relations avec les investisseurs, incluant les frais de déplacements, et (4) de plusieurs items de dépenses en lien avec l'intensification des activités aux États-Unis.

Analyse de la situation financière

(Non audité, base IFRS)

	30 SEPTEMBRE 2015 \$	31 DÉCEMBRE 2014 \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	12 207 275	5 973 446
Débiteurs	1 504 484	257 694
Stocks	1 513 822	1 293 503
Immobilisations corporelles	482 411	557 515
Actifs incorporels	2 255 410	2 432 653
Créditeurs et charges courues à payer	1 414 732	676 058
Provision pour garanties	40 000	-
Revenus perçus d'avance	39 858	82 019
Capitaux propres	16 569 064	9 859 028

Liquidités

Au 30 septembre 2015, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme totalisaient 12 207 275 \$ comparativement à 5 973 446 \$ au 31 décembre 2014. La variation est surtout due au produit net de 10 350 265 \$ provenant de l'appel public à l'épargne du 5 mars 2015, du produit net de 1 211 250 \$ provenant de l'exercice des bons de souscription émis lors du même appel public à l'épargne, et de l'absorption de trésorerie par les opérations au cours des trois premiers trimestres de 2015.

Débiteurs

Au 30 septembre 2015, les débiteurs s'élevaient à 1 504 484 \$ comparativement à 257 694 \$ au 31 décembre 2014. Les débiteurs de 2015 incluent un montant de 1 114 612 \$ à recevoir de *Getinge Infection Control*. Au 30 septembre 2015, excluant ce montant, les débiteurs se sont élevés à 389 872 \$. Pour les deux périodes de 2014 et 2015, les débiteurs sont composés de montants à recevoir de clients et de montants du gouvernement pour les crédits d'impôts à la R-D ainsi que de crédits de taxe sur intrants pour les taxes de vente qui sont plus élevés à la fin du T3-2015.

Stocks

Au 30 septembre 2015, les stocks s'élevaient à 1 513 822 \$, comparativement à 1 293 503 \$ au 31 décembre 2014.

	30 SEPTEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
	\$	\$
Matières premières	1 072 873	918 993
Travaux en cours	322 399	310 166
Produits finis	118 550	64 344
	1 513 822	1 293 503

Outre la conséquence de l'utilisation normale et du remplacement des inventaires, la variation nette de 220 319 \$ entre le 31 décembre 2014 et le 30 septembre 2015 est principalement attribuable à une augmentation de l'inventaire des matières premières et des produits finis. La différence observée entre les deux périodes au niveau des matières premières représente les pièces nécessaires pour fabriquer un certain nombre de stérilisateurs afin de répondre à la demande.

Immobilisations corporelles

Le montant des immobilisations corporelles n'a pas significativement varié entre le 31 décembre 2014 et le 30 septembre 2015 puisque la Société n'a capitalisé seulement que 147 649 \$, incluant un montant de 64 753 \$ pour le matériel de démonstration et de marketing comptabilisant pour cette même période un montant total de 222 753 \$ en amortissement.

Actifs incorporels

Au cours du T3-2015, le montant des actifs incorporels a diminué de 2 432 653 \$ au 31 décembre 2014 à 2 255 410 \$ au 30 septembre 2015. La majeure partie de cette variation est due à la radiation nette de 214 209 \$ en T1-2015 liée à des brevets abandonnés. De plus, la Société a ajouté 193 178 \$ en actifs incorporels, principalement des brevets, et a amorti ces actifs pour un montant de 156 212 \$.

Créditeurs et charges courues à payer

Au 30 septembre 2015, les créditeurs et les charges courues à payer se chiffraient à 1 414 732 \$, comparativement à 676 058 \$ au 31 décembre 2014. La variation s'explique par l'augmentation (1) des comptes fournisseurs pour un montant de 420 618 \$ presque exclusivement liés à l'augmentation du niveau des stocks et (2) par des charges courues à payer de 222 332 \$ relativement à l'indemnité de départ à payer à un membre de l'exécutif.

Provision pour garantie

La provision pour garantie a augmenté de 40 000 \$ au 30 septembre 2015 en raison des ventes de stérilisateurs.

Revenus reportés

Les revenus reportés proviennent de la partie non amortie des contrats de service payés d'avance couvrant une partie des stérilisateurs STERIZONE® 125L+ installés au Canada. Au 30 septembre 2015, les revenus reportés s'élevaient à 39 858 \$, comparativement à 82 019 \$ au 31 décembre 2014. Cette diminution est due à l'amortissement normal des contrats de maintenance présentement en vigueur partiellement compensé par le renouvellement de contrats de service avec certains hôpitaux canadiens.

Capitaux propres

Au 30 septembre 2015, les capitaux propres s'élevaient à 16 569 064 \$, comparativement à 9 859 028 \$ au 31 décembre 2014. La variation est principalement due au produit net de 10 350 265 \$ provenant de l'émission publique de capitaux propres conclue le 5 mars 2015, du produit net de 1 211 250 \$ pour l'exercice des bons de souscription et de l'absorption des déficits d'opération enregistrés au cours des trois premiers trimestres de 2015.

Analyse des flux de trésorerie

(Non audité, base IFRS)

	NEUF MOIS	
	2015	2014
	\$	\$
Activités d'exploitation	(5 041 934)	(2 884 006)
Activités d'investissement	(2 708 318)	1 345 464
Activités de financement	11 584 081	323 750

Activités d'exploitation

Les liquidités absorbées par les activités d'exploitation se sont élevés à 5 041 934 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, comparativement à 2 884 006 \$ pour la période correspondante en 2014.

Le montant plus élevé de liquidités absorbées par les opérations en 2015 comparativement à 2014 est principalement dû (1) à l'augmentation des frais d'exploitation liée à l'expansion sur le marché américain et (2) au fait qu'en 2014, la Société a encaissé 990 066 \$ de plus en crédits d'impôts à la R-D relatifs aux années 2011 et 2012.

Activités d'investissement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, les flux de trésorerie absorbés par les activités d'exploitation se sont élevés à 2 708 318 \$, comparativement à 1 345 464 \$ de générés pour la même période en 2014. Outre les variations des transferts de fonds entre les comptes de placements et les comptes bancaires, les activités d'investissement ont absorbé 308 318 \$ en 2015, comparativement à 94 284 \$ en 2014. Cela représente une augmentation de 214 034 \$ provenant d'un investissement supplémentaire au niveau des brevets, du matériel de démonstration et du marketing.

Activités de financement

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2015, 11 584 081 \$ ont été générés par les activités de financement comparativement à 323 750 \$ pour la même période en 2014. L'augmentation est principalement due à l'émission publique de capitaux propres conclue le 5 mars 2015, à l'exercice de bons de souscriptions et à l'exercice d'options par les détenteurs d'options.

Sommaire des résultats trimestriels

(Non audité, base IFRS)

Ce tableau montre l'évolution trimestrielle des ventes, de la perte nette et de la perte nette par action.

(000 \$ SAUF PERTE/ACTION)	2015							
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Ventes totales	1 210	137	90	120	99	132	82	98
Perte nette	(1 682)	(1 748)	(1 818)	(1 635)	(1 427)	(1 325)	(1 561)	(1 415)
Perte nette par action (de base et diluée)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)

Information sectorielle

La Société opère sous un seul secteur d'activité.

Au 30 septembre 2015, presque la totalité des actifs corporels de la Société sont situés au Canada.

Les produits d'exploitation sont répartis entre les territoires géographiques en fonction de la localisation du client et se ventilent comme suit pour les périodes terminées le 30 septembre :

	TROISIÈME TRIMESTRE				NEUF MOIS			
	2015		2014		2015		2014	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Canada	101 886	8	90 570	92	328 466	23	238 788	76
Reste du monde	1 108 015	92	7 975	8	1 018 015	77	73 693	24
	1 209 901	100	98 545	100	1 436 481	100	312 481	100

Engagements contractuels

Au 30 septembre 2015, les engagements contractuels pour les prochains exercices se ventilent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location simple et contrats de service	220 000	104 000	84 000	82 000	55 000

Arrangement hors bilan

La Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan au cours du troisième trimestre de 2015 sauf ceux énumérés sous la rubrique « Engagements contractuels » et les commandes d'achats émises dans le cours normal des activités de la Société.

Divulgation additionnelle – Actifs d’impôts différés non comptabilisés

La Société a accumulé un montant substantiel de pertes fiscales, de dépenses non déduites et de crédits d’impôts qui pourront être réclamés en réduction des revenus imposables futurs. L’actif d’impôts différés s’y rattachant sera comptabilisé aux états financiers consolidés lorsque la Société jugera plus probable qu’improbable que ses actifs d’impôts différés pourront être utilisés à l’encontre d’impôts sur ses bénéfices, ou autrement. Si la Société en était arrivée à cette conclusion en date du 30 septembre 2015, elle aurait comptabilisé un montant de 26 430 000 \$ à titre d’actifs d’impôts différés sur la base d’un taux effectif de 15 % pour l’impôt fédéral et de 11,9 % pour l’impôt provincial. Au 31 décembre 2014, le montant était de 25 020 000 \$.

Ressources financières

La Société a principalement besoin de capitaux pour financer ses activités relatives aux ventes et au service, à la chaîne d’approvisionnement, au marketing, à la recherche et au développement, à l’administration, de même que pour son fonds de roulement et ses dépenses en capital. Les capitaux de la Société sont composés de capital-actions, de la réserve pour la rémunération fondée sur les actions et de la réserve pour les bons de souscription.

Dans le passé, la Société a financé ses activités principalement au moyen d’émissions d’actions et de bons de souscription et, dans une moindre mesure, par voie de crédits d’impôts à la recherche et au développement. Compte tenu de son historique de perte, il est peu probable que la Société pourrait présentement obtenir un financement de rang prioritaire pour un montant significatif avec des prêteurs traditionnels tels que les banques commerciales.

Dans le cadre de son suivi de la situation de trésorerie de la Société, la direction utilise une mesure non-IFRS, désignée comme le « taux d’absorption mensuel moyen des liquidités » ou le « taux d’absorption des liquidités ». Une telle mesure est égale à la variation des liquidités (trésorerie, équivalents de trésorerie et investissements) au cours d’une période augmentée du produit net des financements obtenus au cours de cette même période.

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2015, le taux d’absorption mensuel moyen des liquidités (« *burn rate* ») était de 637 953 \$ comparativement à 314 227 \$ pour la même période en 2014. Le taux d’absorption en T3-2015 est plus élevé en raison de l’augmentation du niveau de la production.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, le taux d’absorption mensuel moyen des liquidités était de 597 875 \$, comparativement à 445 061 \$ pour la même période en 2014. Les taux d’absorption des liquidités en T1-2015 et en T1-2014 ont bénéficié de l’encaissement de crédits d’impôts à la R-D pour les années 2010, 2011 et 2012. Une fois ajustés pour ne pas tenir compte de ces éléments volatils et non-récurrents, les taux d’absorption mensuels moyens des liquidités pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2015 et 2014 sont respectivement de 594 472 \$ et de 331 660 \$. Le taux d’absorption pour cette période est plus élevé en 2015 en raison de l’intensification des activités qui a débuté à consommer des liquidités en début 2015.

Au 30 septembre 2015, la Société avait 12 207 275 \$ en liquidités (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme). Sur la base du taux d’absorption mensuel moyen des liquidités de 637 953 \$ qu’a connu la Société au cours du dernier trimestre représentant le niveau de dépenses lié à l’expansion du marché concernant le stérilisateur STERIZONE[®] VP4, ces liquidités seraient suffisantes pour financer les activités de la Société jusqu’au début du deuxième trimestre de 2017. De plus, si les bons de souscription émis en lien avec l’émission de capital du 5 mars 2015 qui ne sont pas encore exercés le sont, cela génèrera 16 613 750 \$ à la Société.

La Société investit sa trésorerie dans des titres hautement liquides à court terme tel que requis par sa politique de placement (voir la section sur les Facteurs de risques). Ces titres sont choisis en fonction de l'échéancier des dépenses prévues et de la préservation du capital.

Au 30 septembre 2015, le nombre d'actions en circulation était de 83 263 989.

Utilisation du produit de l'offre du 5 mars 2015

La divulgation qui suit est faite en conformité avec l'alinéa (i) de l'article 1.4 de l'Annexe 51-102A1 du Règlement 51-102 des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables à la Société qui oblige de comparer sous forme de tableau les divulgations publiques faites antérieurement sur la façon dont la Société utiliserait les montants (autres que les fonds de roulement) de tout financement et de fournir une explication des écarts et de l'impact des variances, le cas échéant, sur la capacité de la Société à atteindre ses objectifs d'affaires et ses étapes commerciales.

Le 25 février 2015, la Société a émis un prospectus dans le cadre d'une émission d'actions qui s'est conclue le 5 mars 2015 avec un produit net de 10 350 000 \$. Le tableau suivant compare (1) comment la Société estimait alors utiliser le montant net de l'émission avec (2) les montants effectivement utilisés:

	Utilisation des fonds prévue originellement	Actuelle utilisation des fonds au 30 septembre 2015	Fonds restant à être utilisés	Variance
Produit net de l'émission publique de capitaux propres, incluant l'option excédentaire	10 445 000	10 350 265	9 195 776	(94 735)
Emploi du produit				
Entreprendre et appuyer les efforts de commercialisation pour les stérilisateurs STERIZONE [®] 125L+ et STERIZONE [®] VP4 :				
Foires commerciales et matériel collatéral de commercialisation	1 250 000	159 314	1 090 686	-
Embauche de personnel	1 750 000	276 524	1 473 476	-
Soutien des activités de production	3 000 000	474 295	2 525 705	-
Élargissement des études de compatibilité des matériaux	1 000 000	172 863	827 137	-
Soutien de certaines activités de développement du stérilisateur STERIZONE [®] 80L	1 000 000	-	1 000 000	-
Besoins généraux et administratifs de la Société	2 445 000	71 493	2 278 772	(94 735)
Emploi total des fonds entre le 5 mars 2015 au 31 décembre 2016	10 445 000	1 154 489	9 195 776	(94 735)

Plus de six mois après la conclusion de l'émission de capital, la majeure partie du produit net de l'émission n'a pas encore été utilisée. Comme les fonds sont destinés à être utilisés pour financer des dépenses qui seront encourues sur plusieurs mois dans le futur, aucune variance (autre que les dépenses liées à l'émission) ne s'est encore matérialisée.

Méthodes comptables

Le lecteur est référé aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités pour le troisième trimestre se terminant le 30 septembre 2015 pour une présentation détaillée des méthodes comptables, des jugements comptables critiques, des sources majeures d'incertitudes ainsi que des modifications comptables à venir.

Facteurs de risque

La Société a identifié certains risques et certaines incertitudes qui peuvent avoir une incidence négative importante sur ses activités, ses résultats d'opération ou sur sa situation financière. Dans un tel cas, le prix du marché de ses actions ordinaires pourrait baisser, et les investisseurs pourraient perdre tout ou une partie de leur investissement. Seuls les investisseurs expérimentés dans le domaine des placements à haut risque qui peuvent se permettre de perdre la totalité de leur investissement devraient considérer la possibilité d'investir dans la Société.

La liste suivante des facteurs de risque n'est pas considérée comme étant exhaustive, mais les investisseurs devraient les considérer avec soin avant d'acheter des titres de la Société. En conséquence, ni la Société, ni ses actionnaires ou les acquéreurs d'actions ordinaires de la Société ne peuvent se fier aux informations prospectives comme une prévision des résultats réels. En outre, les investisseurs doivent réaliser que la Société opère dans un contexte d'affaires changeant rapidement, dans un environnement économique et réglementé en constante évolution, et que de nouveaux facteurs de risque émergent de temps à autre. Les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels doit faire face la Société puisque d'autres risques sont présentement inconnus ou non identifiés par celle-ci ou la Société croit que ces risques sont négligeables. Ces situations pourraient donc nuire de façon marquée à ses activités.

Historique de revenus faibles et historique de pertes

Depuis sa fondation en juin 1998, TSO₃ n'a jamais généré de revenus importants de la vente de ses produits sauf au cours du second semestre de 2011 et du premier semestre de 2012. Jusqu'à maintenant, la Société a alloué ses ressources pour développer de nouveaux produits, pour soumettre et obtenir, dans certaines juridictions, l'autorisation réglementaire ainsi que pour conduire des activités commerciales restreintes. Des investissements supplémentaires dans la recherche et le développement sont requis pour poursuivre le développement et pour soutenir la demande d'autorisation aux États-Unis pour de nouveaux produits basés sur la technologie de la Société. On ne sait pas si TSO₃ obtiendra pour aucun de ses produits futurs les autorisations nécessaires pour être commercialisés dans tous les marchés principaux, incluant les États-Unis.

Certains des produits actuellement en développement pourraient ne pas être commercialisés avant quelques années ou pourraient être complètement abandonnés pour des raisons hors du contrôle de la Société, et il est possible que TSO₃ doive faire face à des difficultés ou à des délais dans ses opérations ou dans ses efforts de commercialisation ainsi qu'à des difficultés dans sa recherche d'efficacité dans ses activités d'approvisionnement et de fabrication.

L'absence de revenus et la nécessité d'appuyer la recherche et le développement ainsi que les soumissions aux agences réglementaires ont entraîné l'accumulation de pertes importantes depuis la fondation de la Société.

Approbation des autorités réglementaires

Les stérilisateur sont soumis à une évaluation de la part des autorités de réglementation dans chacun des marchés. À ce titre, leur conformité est évaluée au moyen de normes consensuelles établies. Pour une nouvelle technologie, afin d'obtenir l'homologation aux États-Unis par la voie du processus d'autorisation 510(k), le fabricant doit identifier un instrument « prédicat » existant et le comparer avec la nouvelle technologie. La Société a démontré avec succès l'équivalence de tels instruments « prédicats » relativement à son stérilisateur de première génération et à sa plus récente technologie, le stérilisateur STERIZONE® VP4.

La Société a obtenu l'homologation au Canada en décembre 2009 et dans l'Union européenne en mars 2010 pour son stérilisateur STERIZONE® 125L+ de nouvelle génération. Bien qu'il s'agisse d'importants marchés et que ces homologations puissent être utilisées dans d'autres pays, celle des États-Unis est la plus importante à obtenir et à maintenir en raison de la taille de ce marché et de son importance sur le plan des utilisateurs. La Société a obtenu l'homologation aux États-Unis pour le stérilisateur STERIZONE® VP4 en décembre 2014. Le maintien de ces homologations est critique pour la Société, mais les lois et règlements changent avec comme conséquence que ce maintien peut être sujet à des facteurs hors du contrôle de la Société.

En effet, la situation financière et commerciale de la Société pourrait subir des répercussions défavorables si (1) une autorité de réglementation révoque une autorisation réglementaire accordée à l'égard de produits de la Société; (2) la Société n'est pas en mesure d'obtenir une autorisation réglementaire pour modifier des produits existants, pour lancer de nouveaux produits ou pour commercialiser de nouvelles utilisations relativement aux produits existants de la Société; (3) les autorités de réglementation révisent les politiques ou les règlements existants, ou adoptent de nouveaux règlements, et que la Société n'est pas en mesure de se conformer à ces politiques et règlements; ou (4) les produits de la Société font l'objet d'un rappel.

De nombreux règlements et lois régissent la fabrication et la vente de stérilisateur au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Société met en marché ou entend mettre en marché ses produits. Ces règlements et lois régissent, notamment, l'approbation des installations de fabrication, les procédures d'essai et les études contrôlées, et la mise en marché des produits. Le non-respect de ces règlements et lois pourrait donner lieu à des lettres d'avertissement, à des peines et à d'autres sanctions civiles, à des dépenses imprévues, à la révocation de l'approbation des organismes de réglementation, à des retard dans l'approbations ou le refus de modifications à des produits existants et de nouveaux produits, à des rappels ou à des saisies de produits, à une interruption de la production, à des restrictions des activités, à des injonctions ou à des sanctions civiles.

La Société et ses sous-traitants manufacturiers et fournisseurs sont également régis par de nombreuses lois locales et provinciales portant sur des questions comme la sécurité en milieu de travail, les pratiques de fabrication, la protection environnementale, le contrôle des risques d'incendie et l'élimination des matières dangereuses ou potentiellement dangereuses. La Société et ses sous-traitants manufacturiers et fournisseurs peuvent être tenus d'engager des dépenses importantes afin de se conformer à ces lois et règlements dans l'avenir, et ces lois et règlements pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. Le non-respect par la Société ou par ses sous-traitants manufacturiers et fournisseurs des exigences réglementaires actuellement en vigueur ou des changements aux exigences réglementaires existantes pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les activités de la Société. De plus, il n'existe aucune garantie que les sous-traitants manufacturiers et fournisseurs de la Société continueront de se conformer aux exigences réglementaires. Dans un tel cas, la situation financière et commerciale de la Société pourrait être touchée de manière défavorable.

Législation en matière de soins de santé

La Société exerce ses activités dans une industrie fortement réglementée et de nouvelles lois, des décisions judiciaires, ou de nouvelles interprétations des lois existantes, ou des décisions, en matière de soins de santé pourraient avoir une incidence défavorable sur ses affaires, ses activités et sa situation financière. Dans le passé, les gouvernements des juridictions locales et étrangères ont envisagé, et envisagent actuellement et pourraient dans l'avenir envisager, la mise en place de politiques et de propositions en matière de soins de santé afin de freiner l'augmentation continue des coûts des soins de santé. De futurs changements importants apportés aux systèmes de soins de santé au Canada, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, et l'incertitude concernant la façon dont ces changements pourraient être mis en place, pourraient avoir une incidence négative sur la demande pour les produits de la Société. On ne peut prévoir si d'autres lois ou règlements en matière de soins de santé ayant une incidence sur les affaires de la Société seront proposés ou adoptés dans le futur, l'incidence que toute loi ou tout règlement pourrait avoir sur ces affaires, ou l'effet que le climat d'incertitude entourant ces questions aura sur les décisions d'achat des clients. Les changements aux règlements, aux normes et aux lignes directrices, et la mise en place de nouvelles autorités de réglementation, pourraient avoir une incidence sur les autorisations réglementaires actuelles ou futures de la Société.

Défis de commercialisation et de distribution

La distribution mondiale des produits de la Société dépend d'une manière vitale de ses partenaires commerciaux et des modalités d'ententes de distribution avec ces partenaires commerciaux. Des négociations ont été entreprises afin de conclure une entente de distribution exclusive et mondiale avec des distributeurs potentiels, y compris avec *Getinge Infection Control*, une division de Getinge AB. Aucune telle entente n'a été conclue à ce jour.

Rien ne garantit qu'une entente mondiale et exclusive sera conclue avec des modalités appropriées. La Société a annoncé en mars 2015 la conclusion d'une première entente commerciale avec *Getinge Infection Control* en relation avec le lancement du système de stérilisation STERIZONE[®] VP4. Cette entente non-exclusive couvre plusieurs marchés dans lesquels Getinge a une part de marché significative, incluant l'Amérique du Nord et d'autres marchés ciblés.

Cependant, rien ne garantit qu'une entente de commercialisation exclusive, ou régionale, ou non-exclusive avec des tierces parties sera bénéfique pour la Société. De plus, dans la mesure où la Société est tributaire de tierces parties pour commercialiser et distribuer ses produits, le succès commercial de ces produits pourrait finir par être, dans une certaine mesure, au-delà de son contrôle.

Compatibilité des instruments médicaux

Tous les procédés de stérilisation peuvent affecter les instruments médicaux ou en altérer les qualités essentielles avec le temps. En raison de l'oxydation qui se produit au contact du peroxyde d'hydrogène et de l'ozone et en raison de la nature des instruments soumis au procédé de stérilisation, TSO₃ cherche à réduire au minimum la quantité et la durée de contact du peroxyde d'hydrogène et de l'ozone avec les objets soumis au processus de stérilisation. Quoiqu'il en soit, l'oxydation peut avoir divers effets selon les matériaux. Pour véritablement établir la valeur commerciale de son procédé de stérilisation, TSO₃ devra continuer à démontrer la compatibilité de sa technologie avec une gamme importante d'instruments médicaux. Même si les tests et les études menés jusqu'à maintenant par TSO₃ permettent à la direction de dire que son procédé de stérilisation STERIZONE[®] est compatible avec la majorité des instruments médicaux actuellement utilisés en milieu hospitalier, la Société devra poursuivre de manière continue des études systématiques à cet égard.

Propriété intellectuelle et technologies

La réussite de la Société dépend en partie de sa capacité à obtenir des brevets ou des droits y afférents, à protéger les secrets commerciaux et à exercer ses activités sans enfreindre les droits exclusifs de tierces parties.

Bien que la Société soit déjà propriétaire de demandes de brevets ou de brevets délivrés, rien ne garantit que ces brevets sont valides, que les demandes de brevets seront accueillies favorablement ou que la Société développera d'autres technologies brevetables dans l'avenir. De plus, rien ne garantit qu'un brevet délivré à la Société ou à l'égard duquel la Société détient une licence rendra le produit visé par le brevet ou la licence plus concurrentiel, que de tierces parties ne contesteront pas la protection conférée par le brevet, ou que les brevets de tierces parties ne nuiront pas aux activités commerciales de la Société.

Afin de protéger ou de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dont la Société a la propriété ou qu'elle utilise ou commercialise, la Société peut devoir intenter des poursuites contre de tierces parties. La Société peut également devoir contester des réclamations déposées à son encontre ou à l'encontre d'un acheteur ou d'un utilisateur de ses produits selon lesquelles l'un de ses produits ou de ses processus constitue une atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tierces parties. Habituellement, les poursuites liées à la propriété intellectuelle sont coûteuses et longues, et détournent l'attention de la direction d'autres enjeux d'ordre commercial. Le coût de telles poursuites pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. De plus, si la Société n'obtenait pas gain de cause dans un procès en contrefaçon, elle pourrait devoir payer des dommages-intérêts substantiels et devoir arrêter l'activité de contrefaçon ou obtenir une licence pour utiliser la technologie brevetée. Les ententes en matière de redevances ou les contrats de licence que la Société devrait alors obtenir, ne pourraient pas nécessairement l'être selon des modalités acceptables, si tant est qu'ils puissent être obtenus. Le fait qu'une réclamation à l'encontre de la Société aboutisse et que la Société ne puisse pas obtenir de licence pour la technologie visée selon des modalités acceptables, ni obtenir une licence pour une technologie de remplacement, ni reprendre la conception de produits pour éviter la contrefaçon pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La perte de la protection conférée par un brevet pourrait intensifier la concurrence pour les nouveaux produits et les produits futurs de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable et importante sur les perspectives financières pour les produits de la Société.

Rien ne garantit que d'autres sociétés ne développeront pas de façon indépendante des produits qui ressemblent à ceux de la Société, ni qu'elles n'imiteront pas les produits de la Société ou que les concurrents de la Société ne développeront pas de produits qui contournent les droits exclusifs de la Société. La Société peut également devoir obtenir des droits à l'égard de technologies appartenant à des tierces parties, mais rien ne garantit que ces technologies lui seront proposées selon des modalités acceptables. L'impossibilité pour la Société d'obtenir les licences nécessaires pourrait retarder la commercialisation de l'un ou de plusieurs de ses produits. Qui plus est, la Société pourrait engager des coûts considérables pour lancer ou contester une poursuite dans le cadre de laquelle elle doit faire valoir ses droits exclusifs à l'encontre de tierces parties.

Dépendance envers le personnel-clé

La Société estime que son succès continuera de dépendre de sa capacité à attirer et à conserver des dirigeants qualifiés et d'autres membres clés de son personnel. La perte d'un employé-clé pourrait avoir un effet négatif important sur TSO₃. En 2014, le comité des ressources humaines du conseil d'administration et la direction ont révisé le plan de succession de la Société pour tous les cadres supérieures.

Gestion de la croissance

La réalisation de ses objectifs à court terme pourrait propulser la Société dans une phase de croissance importante et rapide et l'obliger à augmenter considérablement ses effectifs, le nombre de partenaires, ses capacités de production et ses besoins financiers.

Risque d'expansion

Dans certaines circonstances, la Société peut connaître un développement de ses activités par suite de l'acquisition d'entreprises, de produits ou de technologies. Rien ne garantit que la Société puisse repérer, acquérir ou gérer de façon rentable des entreprises ni qu'elle puisse intégrer avec succès à ses activités toute entreprise, tout produit ou toute technologie acquis sans avoir à subir les inconvénients de dépenses, de retards ou d'autres difficultés opérationnelles ou financières considérables. Il n'est jamais assuré que les entreprises, produits ou technologies éventuellement acquis permettront d'enregistrer les revenus prévus.

Risques de concurrence

Les produits de la Société font face à une forte concurrence. Bon nombre des concurrents de la Société possèdent des ressources financières et des capacités commerciales supérieures à TSO₃. En supposant que la Société réussisse à obtenir un nouveau partenaire commercial, plusieurs des concurrents pourraient avoir davantage de ressources et de capacité que ce nouveau partenaire pourrait en avoir à mettre à la disposition du partenariat entre les deux sociétés. Par ailleurs, les produits ou procédés que TSO₃ pourrait développer ou commercialiser sous licence deviendraient désuets si des concurrents actuels et éventuels réussissaient à développer des produits et des procédés plus efficaces et moins coûteux à utiliser. La forte concurrence que se livrent les entreprises dans le secteur de la stérilisation pourrait contraindre TSO₃ à diminuer les prix de vente de ses produits.

Questions liées à la responsabilité reliée au produit

Dans le domaine de la santé, les poursuites judiciaires, pour des sommes souvent très élevées, sont de plus en plus courantes. En particulier aux États-Unis, des poursuites sont intentées par des patients, des employés ou des bénéficiaires contre les fournisseurs de services de santé et contre les organismes qui opèrent ou administrent des hôpitaux des secteurs public et privé. À l'occasion de telles poursuites, des personnes pourraient alléguer et mettre en cause la non-stérilité de certains instruments ou encore la non-performance des produits vendus installés par TSO₃ ou dérivés de ses technologies. Pour se prémunir contre les problèmes liés à de telles poursuites, la Société maintient une couverture d'assurance qu'elle considère adéquate et qu'elle revoit annuellement avec ses courtiers d'assurance.

Besoin de capitaux supplémentaires et de liquidité

La Société doit relever plusieurs défis, notamment le fait qu'elle avait peu d'activités commerciales alors qu'elle attendait l'autorisation de l'agence réglementaire aux États-Unis, le plus grand marché potentiel pour ses produits, et qu'elle a encore un important produit en cours de développement. Ceci crée des besoins de liquidité qui doivent être financés au moyen de différentes opérations de financement. Afin de diminuer les besoins de liquidités, la Société a réduit ses effectifs au cours du T1-2014 et a interrompu ses efforts de développement pour la plupart de ses produits, exception faite de ceux liés à l'autorisation réglementaire américaine du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 qui était alors en cours d'examen auprès de l'agence réglementaire aux États-Unis.

La capacité de la Société à réunir des fonds afin de maintenir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités peut être défavorablement touchée par la conjoncture politique et économique mondiale et par d'autres facteurs de risque. Rien ne garantit que la Société continuera d'être en mesure d'obtenir en temps opportun les fonds suffisants pour financer ses opérations et ses dépenses en

immobilisations nécessaires pour surmonter les défis et soutenir sa stratégie commerciale, alors que ses flux de trésorerie provenant des opérations demeurent insuffisants pour soutenir ses opérations. La Société prévoit qu'elle continuera de générer des flux de trésorerie négatifs jusqu'au moment, le cas échéant, où la commercialisation de son stérilisateur STERIZONE[®] 125L+ et de son stérilisateur STERIZONE[®] VP4 sera rentable. Si la Société a des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles négatifs au cours de périodes futures, elle pourrait devoir allouer une tranche de son fonds de roulement au financement de ces flux de trésorerie négatifs.

L'incapacité à obtenir des fonds additionnels, qu'ils proviennent de ses opérations commerciales ou de financement par emprunt ou par capitaux propres, pourrait obliger la Société à retarder ou à abandonner en partie ou en totalité ses dépenses prévues ou encore à modifier sa stratégie d'affaires. Cela pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société, sur ses perspectives d'affaires, ses résultats d'opération et sa situation financière, y compris sa capacité à terminer certains projets de développement interne et de commercialisation ou à effectuer ses soumissions auprès des autorités réglementaires.

Dilution potentielle

Avant la clôture du placement le 5 mars 2015, la Société avait des options en circulation portant sur 3 769 535 actions ordinaires de la Société et aucun bon de souscription en circulation portant sur des actions ordinaires de la Société. À la suite du placement, 9 660 000 bons de souscription de parts ont été émis dont 9 014 000 sont en circulation au 30 septembre 2015. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la suite de l'exercice éventuel des options, des bons de souscriptions ainsi que la vente de ces actions, peuvent avoir un effet dépressif sur le prix futur des actions ordinaires de la Société. De plus, suite à l'exercice de ces options et bons de souscription, le pouvoir de vote des actionnaires existants de la Société sera dilué. La Société peut également émettre des options, bons de souscription d'actions ordinaires ou des actions ordinaires additionnelles de temps en temps dans le futur afin de financer ses besoins en capital. Si elle le fait, le pourcentage de participation actuel des actionnaires alors en vigueur de la Société pourrait également être dilué.

Défi de la conjoncture économique et politique mondiale

L'économie générale et la conjoncture économique mondiales affectent les perspectives commerciales de la Société et la demande pour ses produits au Canada, aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde. Ces conditions incluent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, la fluctuation des marchés financiers, les taux de change, les fluctuations des titres de créance affectant périodiquement certains pays, la volatilité des marchés financiers à travers le monde, le resserrement des liquidités sur certains marchés financiers ainsi que la force des économies régionales et internationales.

Tous ces facteurs influencent les activités d'affaires, les conditions économiques dans une région géographique donnée et, par conséquent, affectent la demande de produits développés et en cours de développement par la Société. Les fluctuations des taux de change avec les États-Unis et les autres pays où la Société cherche à commercialiser ou à distribuer ses produits peuvent influencer significativement sur les perspectives commerciales de la Société ainsi que ses bénéfices. Les politiques monétaires de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, des autorités monétaires européennes ainsi que d'autres mesures interventionnistes dans les marchés de capitaux par l'intermédiaire des organismes publics ont une incidence sur la situation économique, et ont des conséquences sur les perspectives commerciales de la Société.

La Société n'exerce aucun contrôle sur les fluctuations de l'inflation, des taux d'intérêt, des taux de change, ni sur d'autres facteurs économiques ayant une incidence sur ses activités, ni sur une possible agitation politique et ni sur l'évolution potentielle des lois et règlements dans les juridictions où la Société exerce ses activités ou compte commercialiser ses produits.

Instruments financiers

La Société est exposée à différents types de risques, dont ceux liés aux investissements en instruments financiers, principalement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements temporaires. Afin de gérer les risques découlant des instruments financiers, des contrôles ont été mis en place, notamment l'approbation d'une politique de placements par le conseil d'administration. Tel que décrit ci-dessous, les mesures visent principalement à réduire les principaux risques liés aux investissements dans le but de préserver la trésorerie au lieu de chercher à optimiser les rendements. Concernant les placements, les principaux risques auxquels la Société s'expose sont les suivants :

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque les fluctuations des taux d'intérêt modifient les flux de trésorerie des placements de la Société y compris le prix auquel un investissement pourrait être vendu.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, si les taux d'intérêt à cette date avaient été inférieurs de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été inférieurs de 2 941 \$ (aucun effet pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014), principalement sous l'effet d'une augmentation de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Si les taux d'intérêt à cette date avaient été supérieurs de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été supérieurs de 2 923 \$ (aucun effet pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014), principalement sous l'effet d'une diminution de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La perte nette et le résultat global ont donc pratiquement la même sensibilité, tant à la baisse qu'à la hausse, sous l'effet d'une variation des taux d'intérêt.

Risque de crédit

L'utilisation d'instruments financiers peut entraîner un risque de crédit qui correspond au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'exposition maximum de la Société au risque de crédit est égale aux montants reconnus de comptes à recevoir de clients, de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme.

Les comptes à recevoir de clients proviennent de l'agent de ventes et de service et d'hôpitaux financés à l'aide de fonds publics. De par leur taille et leur nature, le risque de crédit lié à ces comptes à recevoir de clients est réduit.

La Société a établi une politique de placements qui assure la gestion du risque de crédit et qui comprend l'autorisation d'effectuer des opérations de placements émis par ou garantis par le gouvernement canadien ou les gouvernements provinciaux, les sociétés d'État, les municipalités ou les institutions financières reconnues, pourvu que l'émetteur ou le garant bénéficie d'une cote de crédit d'un minimum de A- selon l'agence Standard et Poor's ou toute autre agence équivalente. Cette politique définit des limites quant au risque de crédit.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les placements de la Société étaient tous cotés par au moins deux agences reconnues et se conformaient aux requis de la politique de placements de la Société.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués auprès de plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables ou lorsqu'un investissement important est effectué auprès d'une seule entité.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, il n'y avait pas de placement qui excédait les limites requises par la politique de placements de Société.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

L'exposition maximale de la Société au risque d'illiquidité correspond aux montants comptabilisés à titre de créiteurs et charges courues à payer, lesquels seront payés au cours de l'exercice suivant. La Société gère ce risque en maintenant un niveau de liquidités suffisantes disponibles sur demande afin de respecter ses obligations financières actuelles et futures, tant dans des conditions normales que dans des circonstances exceptionnelles.

Risque de change

Le risque relié au taux de change sur les instruments financiers survient lorsque des actifs ou passifs monétaires sont libellés en devises étrangères.

Au 30 septembre 2015, si le dollar canadien avait déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période terminée le 30 septembre 2015 auraient été inférieurs de 110 773 \$ (5 954 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014). À l'inverse, si le dollar canadien avait subi une hausse de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période terminée le 30 septembre 2015 auraient été supérieurs de 110 773 \$ (5 954 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014).

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers se définit comme étant le prix reçu pour vendre un actif ou le prix payé pour transférer un passif lors d'une transaction entre intervenants dans des conditions normales de marché, à la date d'évaluation.

La juste valeur de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créiteurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Perte complète de l'investissement

Un investissement dans les actions de la Société est très spéculatif et peut causer la perte de la totalité de l'investissement de l'investisseur. Seuls les investisseurs expérimentés en matière de placements à risque élevé et qui peuvent se permettre de perdre la totalité de leur investissement devraient envisager un investissement dans la Société.

Volatilité du prix du marché

Les cours du marché pour les titres en général tendent à fluctuer. Outre la conjoncture générale du marché des valeurs mobilières, des facteurs comme l'annonce (notamment au public ou lors de congrès scientifiques) d'innovations technologiques ou scientifiques, de nouveaux produits, des brevets, l'obtention de droits exclusifs par la Société ou d'autres sociétés, une modification à la réglementation, des publications, des résultats financiers trimestriels, les inquiétudes du public, les ventes futures d'actions ordinaires par la Société ou par des actionnaires actuels, la réalisation de l'un ou l'autre des risques décrits aux présentes et de nombreux autres facteurs pourraient avoir des répercussions importantes sur le cours des actions ordinaires de la Société.

Absence d'inscription d'une Bourse des bons de souscription

Puisque la Société n'a pas soumis de demande d'inscription à la Bourse TSX ni à toute autre Bourse de valeurs mobilières pour les bons de souscription émis le 5 mars 2015, il n'y a pas de marché public pour ces bons de souscription. Rien ne garantit qu'un marché secondaire pour la négociation des bons de souscription se matérialisera ou se maintiendra ni qu'un tel marché se développe. Même si un marché pour la négociation des bons de souscription se matérialise, il n'y a aucune assurance qu'il sera liquide et que le prix des bons de souscription correspondra au prix attribué aux bons de souscription au moment de l'offre initiale aux investisseurs.

Dividendes

Jusqu'à maintenant, la Société n'a versé aucun dividende en espèces sur ses actions ordinaires à ce jour et elle a présentement l'intention de réinvestir ses revenus futurs, le cas échéant, pour financer la croissance du développement de ses affaires. De plus, les termes d'emprunts futurs ou de facilités de crédit peuvent empêcher la Société de payer des dividendes à moins que certains consentements obtenus et/ou certaines conditions soient satisfaites.

Autres facteurs de risque

Des risques supplémentaires non actuellement connus par la Société ou que la Société juge actuellement immatériels peuvent également altérer les opérations de la Société.

Contrôles internes et procédures de communication de l'information

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par le chef de la direction et par le chef de la direction financière intérimaire qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) ainsi que sur la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF).

Le chef de la direction et le chef de la direction financière intérimaire ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, les CPCI pour fournir une assurance raisonnable que (1) l'information importante relative à la Société leur a été communiquée et que (2) l'information à fournir dans les documents visés de la Société par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates prescrites par les lois sur les valeurs mobilières.

De plus, le chef de la direction et le chef de la direction financière intérimaire ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des CIIF pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers intermédiaires ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Une évaluation de l'efficacité de la conception des CPCI et des CIIF est effectuée annuellement sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière intérimaire. Les résultats de la dernière évaluation ont été communiqués au conseil d'administration lors de la revue relative à la fin de l'exercice financier 2014. Cette évaluation portait sur l'examen de la documentation, les vérifications et les autres procédures que la direction a jugé appropriées dans les circonstances.

À la lumière de cette évaluation, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO), et dans le cadre de la préparation de son rapport financier et rapport de gestion intermédiaires, ces deux dirigeants signataires considèrent adéquates la conception des CPCI et des CIIF pour les documents intermédiaires de la Société pour la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2015.

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucune modification aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière survenue au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2015 qui ait eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

***États financiers consolidés intermédiaires
condensés non audités***

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2015 et 2014

États consolidés de la perte nette et du résultat global intermédiaires condensés

(Non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

	Notes	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
		2015 \$	2014 \$	2015 \$	2014 \$
Ventes	17	1 209 901	98 545	1 436 481	312 481
Dépenses	5				
Chaîne d'approvisionnement		879 886	246 283	1 409 362	707 246
Marketing, vente et service		254 841	61 853	635 655	234 292
Recherche et développement		713 663	667 219	1 905 461	1 789 756
Administration		1 079 549	570 656	2 817 869	1 968 929
Revenus financiers	4	(33 974)	(23 443)	(94 836)	(91 350)
Coûts financiers	4	(1 763)	2 822	11 453	15 974
Dépenses totales		2 892 202	1 525 390	6 684 964	4 624 847
Perte nette avant charge d'impôt		(1 682 301)	(1 426 845)	(5 248 483)	(4 312 366)
Charge d'impôt		-	-	-	-
Perte nette et résultat global attribuable aux actionnaires		(1 682 301)	(1 426 845)	(5 248 483)	(4 312 366)
Perte nette par action de base et diluée	18	(0,02)	(0,02)	(0,06)	(0,06)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés.

États consolidés des variations des capitaux propres intermédiaires condensés

(Non audités)
(en dollars canadiens)

	Notes	CAPITAL- ACTIONS \$	RESERVE – REMUNE- RATION FONDEE SUR DES ACTIONS \$	RESERVE – BONS DE SOUS- CRIPTION \$	DEFICIT \$	TOTAL \$
Solde au 1^{er} janvier 2014		104 028 949	3 967 687	77 000	(92 804 014)	15 269 622
Rémunération fondée sur des actions	13	-	91 020	-	-	91 020
Bons de souscription exercés	12, 14	394 975	-	(71 225)	-	323 750
Transfert au déficit – bons de souscription expirés	14	-	-	(5 775)	5 775	-
Perte nette pour la période		-	-	-	(4 312 366)	(4 312 366)
Solde au 30 septembre 2014		104 423 924	4 058 707	-	(97 110 605)	11 372 026
Solde au 1^{er} octobre 2014		104 423 924	4 058 707	-	(97 110 605)	11 372 026
Rémunération fondée sur des actions	13	-	80 625	-	-	80 625
Options exercées	12	75 525	(33 525)	-	-	42 000
Perte nette pour la période		-	-	-	(1 635 623)	(1 635 623)
Solde au 31 décembre 2014		104 499 449	4 105 807	-	(98 746 228)	9 859 028
Solde au 1^{er} janvier 2015		104 499 449	4 105 807	-	(98 746 228)	9 859 028
Émission de capital-actions et de bons de souscription	12, 14	10 883 600	-	616 400	-	11 500 000
Options exercées	12	38 681	(16 115)	-	-	22 566
Bons de souscription exercés	12, 14	1 250 205	-	(38 955)	-	1 211 250
Rémunération fondée sur des actions	13	-	374 438	-	-	374 438
Bons de souscription – Preneurs fermes	12, 14	(108 100)	-	108 100	-	-
Frais relatifs à l'émission de capital-actions et de bons de souscription	12	(1 088 109)	-	(61 626)	-	(1 149 735)
Perte nette pour la période		-	-	-	(5 248 483)	(5 248 483)
Solde au 30 septembre 2015		115 475 726	4 464 130	623 919	(103 994 711)	16 569 064

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés.

États consolidés de la situation financière intermédiaires condensés

(Non audités)
(En dollars canadiens)

	NOTES	Au 30 septembre 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	9 807 275	5 973 446
Placements à court terme	6	2 400 000	-
Débiteurs	7	1 504 484	257 694
Stocks	8	1 513 822	1 293 503
Frais payés d'avance		100 252	102 294
		15 325 833	7 626 937
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	9	482 411	557 515
Actifs incorporels	10	2 255 410	2 432 653
		2 737 821	2 990 168
		18 063 654	10 617 105
Passifs courants			
Créditeurs et charges courues à payer		1 414 732	676 058
Provision pour garantie	11	40 000	-
Revenus perçus d'avance		39 858	82 019
		1 494 590	758 077
Capitaux propres			
Capital-actions	12	115 475 726	104 499 449
Réserve – Rémunération fondée sur des actions	13	4 464 130	4 105 807
Réserve – Bons de souscription	14	623 919	-
Déficit		(103 994 711)	(98 746 228)
		16 569 064	9 859 028
		18 063 654	10 617 105

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires condensés

(Non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

	Notes	NEUF MOIS	
		2015	2014
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette avant charge d'impôt		(5 248 483)	(4 312 366)
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles	9	222 753	316 025
Amortissement des actifs incorporels	10	156 212	224 911
Radiation d'actifs incorporels	10	214 209	-
Rémunération fondée sur des actions	13	374 438	91 020
Revenus de placements	4	(93 812)	(83 354)
		(4 374 683)	(3 763 764)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	16	(761 063)	789 754
Intérêts reçus		93 812	90 004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(5 041 934)	(2 884 006)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de placements à court terme		(5 800 000)	(4 503 044)
Disposition de placements à court terme		3 400 000	5 942 792
Acquisition d'immobilisations corporelles	9, 16	(115 140)	(20 206)
Acquisition d'actifs incorporels	10	(193 178)	(74 078)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 708 318)	1 345 464
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission de capital-actions et de bons de souscription	12	11 500 000	-
Frais relatifs à l'émission de capital-actions et de bons de souscription	12	(1 149 735)	-
Options exercées	12	22 566	-
Bons de souscription exercés	14	1 211 250	323 750
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		11 584 081	323 750
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 833 829	(1 214 792)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		5 973 446	6 637 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		9 807 275	5 422 616

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

1. Description de l'entreprise

TSO₃ inc. (la « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec). Ses activités comprennent la vente, la maintenance, la production, la recherche, le développement, ainsi que l'octroi de licences de procédés de stérilisation, d'accessoires et de produits consommables connexes pour les instruments médicaux sensibles à la chaleur. La Société développe des produits pour les centres de stérilisation en milieu hospitalier qui offrent une solution de remplacement avantageuse aux autres méthodes de stérilisation à basse température couramment utilisées dans les hôpitaux. Elle offre aussi des services d'entretien des équipements de stérilisation et des tests de compatibilité des instruments médicaux avec ces mêmes procédés. Le siège social de la Société est situé au 2505, avenue Dalton, Québec (Québec) Canada et sa filiale au 1636 American Way, Myrtle Beach, en Caroline du Nord aux États-Unis.

2. Méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités (« états financiers ») sont préparés conformément à la norme comptable internationale 34 – Information financière intermédiaire (« IAS 34 »). Par conséquent, certaines informations et notes complémentaires habituellement comprises dans les états financiers annuels préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 30 septembre 2015 ont été omises ou condensées. Ces états financiers devraient être lus en parallèle avec les états financiers annuels 2014 de la Société.

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique reflète généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Monnaie de présentation et conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de la filiale entièrement détenue située aux États-Unis.

Les opérations libellées en devises étrangères de l'entité canadienne sont converties en dollars canadiens de la façon suivante : les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, les actifs et les passifs non monétaires au taux historique, les produits et les charges au taux de change en vigueur au moment de la transaction et les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés au résultat net.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Monnaie de présentation et conversion des devises étrangères (suite)

Les opérations de la filiale entièrement détenue sont converties en dollars canadiens de la façon suivante : les actifs et les passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de la transaction et les éventuels écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés séparément dans les capitaux propres.

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers intègrent les comptes de la Société et de TSO₃ Corporation, sa filiale entièrement détenue. TSO₃ Corporation a été créée au cours du deuxième trimestre de 2015. Les opérations intersociétés, les soldes et les gains ou pertes non réalisés sur les transactions entre sociétés d'un groupe sont éliminés.

Une filiale désigne une entité à l'égard de laquelle la Société a le contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société a les trois éléments suivants : (1) la capacité de diriger les activités de la filiale, (2) est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec la filiale et (3) a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Une filiale est consolidée à compter de la date du transfert de contrôle à la Société et n'est plus consolidée à compter de la date où ce contrôle cesse.

Constatation des revenus

Ventes

La Société génère des revenus par la vente de stérilisateurs, de pièces et de la maintenance de services, de produits consommables, d'accessoires et de tests de compatibilité. La Société constate les revenus lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les marchandises sont expédiées aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. La Société gagne aussi des revenus sur des contrats de service, qu'elle constate linéairement sur la durée de chacun des contrats.

Les revenus des ventes à livrer sont constatés lorsque qu'il est probable que la livraison sera faite, que les items sont clairement identifiés et prêts pour la livraison, que l'acheteur reconnaît spécifiquement les instructions de livraison reportée et que les termes de paiement habituels s'appliquent.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Revenus financiers

Le revenu financier provenant d'un actif financier est reconnu lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques iront à la Société et que le montant de revenu peut être déterminé avec fiabilité. Les revenus financiers sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement, par référence au capital en cours, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier et selon sa valeur comptable nette au moment de sa comptabilisation initiale.

Rémunération fondée sur des actions

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour mesurer la charge de rémunération à la date d'attribution d'options à des employés. La juste valeur est établie à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes et est amortie aux résultats nets sur la période d'acquisition; un montant de compensation est inscrit à la Réserve – Rémunération fondée sur des actions. L'amortissement de la juste valeur est basé sur la méthode d'acquisition graduelle sur la période d'acquisition et prend en considération le nombre d'options qui seront éventuellement acquis. Le taux de renonciation est revu régulièrement et les variations sont comptabilisées aux résultats nets. Lorsque les options sont exercées, la Réserve – Rémunération fondée sur des actions afférente ainsi que le produit reçu par la Société, sont portés au crédit du capital-actions. Le plan d'options d'achat d'actions est réglé en instruments de capitaux propres.

Impôts sur les résultats

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser ses impôts sur les résultats. En vertu de cette méthode, des impôts différés sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état consolidé de la situation financière et leur valeur fiscale, en utilisant les taux d'imposition en vigueur et pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté aux résultats seulement lorsqu'il est probable que les éléments qui y donnent lieu se matérialiseront.

Aide gouvernementale et crédits d'impôts à la recherche et au développement

La Société engage des frais de recherche et de développement qui sont admissibles aux crédits d'impôts. Les crédits d'impôts enregistrés sont établis en fonction des estimations de la direction à l'égard des montants qui devraient être recouverts et sont assujettis à un audit par les autorités fiscales. L'aide gouvernementale, y compris les crédits d'impôts pour les frais de recherche scientifique et de développement expérimental, est présentée en diminution de la dépense à laquelle elle se rapporte.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Stocks

Le coût des stocks est principalement déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. L'identification spécifique du coût individuel est également utilisée pour certains stocks attribués à des projets spécifiques. Selon les deux méthodes, le coût des produits en cours et des produits finis inclut le coût des matières premières et une juste part de la main-d'œuvre et des frais généraux de fabrication basés sur un niveau de production normale. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Une nouvelle évaluation de la valeur nette de réalisation est effectuée lors de chacune des périodes suivantes. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou qu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise, de sorte que la nouvelle valeur comptable est la valeur la plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation révisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement et subséquemment au coût moins l'amortissement et la dépréciation. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimative suivantes en tenant compte de la valeur résiduelle, s'il y a lieu :

Mobilier de bureau et chariot élévateur	10 ans
Équipement et outillage	7 ans
Stérilisateurs utilisés à l'interne	5 ans
Kiosque pour le marketing et matériel de démonstration	5 ans
Instruments médicaux	3 ans
Équipements informatiques	3 ans
Améliorations locatives	2 ans

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée de vie utile d'un actif sont revues à la fin de chaque exercice.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés initialement et subséquemment au coût moins l'amortissement et la dépréciation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimative suivantes en tenant compte de la valeur résiduelle s'il y a lieu :

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels (suite)

<i>Acquis d'un regroupement d'entreprises</i>	
Technologie	20 ans
<i>Acquis à l'externe</i>	
Brevets	20 ans
Licences	9 ans
Logiciels	3 ans
Marques de commerce	10 et 15 ans
Site Web	3 ans

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée de vie utile d'un actif sont revues à la fin de chaque exercice.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, l'entité doit procéder à un test de dépréciation pour estimer la valeur recouvrable de l'actif et ainsi établir la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur recouvrable pour un actif pris individuellement, alors la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre (1) la juste valeur diminuée des coûts de la vente et (2) la valeur d'utilité de l'actif. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs estimés n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimative d'un actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) doit être réduite à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur qui est immédiatement comptabilisée aux états consolidés de la perte nette et du résultat global intermédiaires condensés.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux états consolidés de la perte nette et du résultat global intermédiaires condensés.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Provision pour garantie

La Société offre à ses clients une garantie standard de douze mois sur ses biens d'équipements vendus. Le coût estimatif de la garantie est basé sur l'historique de la Société concernant la défektivité des unités de stérilisation ainsi que leurs pièces accessoires, sur la probabilité que ces défektivités se matérialisent et sur leurs coûts de réparation.

Bons de souscription

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour mesurer la valeur des bons de souscription à la date d'attribution. La juste valeur est établie à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes et est inscrite à la Réserve – Bons de souscription. Lorsque les bons de souscription sont exercés, la réserve afférente et le produit reçu par la Société sont crédités au capital-actions.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leur caractéristique et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification, comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés en catégories et leurs évaluations pour les périodes subséquentes dépendent de leur classement. La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Classification</u>
Trésorerie	Prêts et créances
Équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net
Placements à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges courues à payer	Autres passifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition. Ces placements sont très liquides et sont détenus dans le but de faire face aux besoins de trésorerie à court terme. La trésorerie est comptabilisée au coût amorti et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des instruments présentés à la juste valeur par le biais du résultat net parce qu'ils sont utilisés pour les besoins de trésorerie à court terme. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur. L'augmentation ou la diminution de la juste valeur est reconnue comme revenus de placement.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Créditeurs et charges courues à payer

Les créditeurs et charges courues à payer sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de transaction

Les frais de transaction liés aux actifs financiers présentés à la juste valeur sont comptabilisés comme dépense au moment où ils sont engagés. Les frais de transaction liés aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif, ou en diminution de la valeur comptable du passif, et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers se définit comme étant le prix reçu pour vendre un actif ou le prix payé pour transférer un passif lors d'une transaction entre intervenants dans des conditions normales de marché, à la date d'évaluation.

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges courues à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Jugements comptables critiques et sources majeures d'incertitudes

Dans l'application des politiques comptables de la Société qui sont décrites dans la présente note, la direction est tenue de porter des jugements, faire des estimations et des hypothèses concernant les valeurs comptables des actifs et passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Les estimations et hypothèses sont basées sur l'expérience historique et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments suivants nécessitent des jugements critiques et constituent les sources majeures d'incertitudes :

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Jugements comptables critiques et sources majeures d'incertitudes (suite)

1. Recouvrement des actifs à long terme :

Une fois par année, la Société évalue si des indices de dépréciation existent. Lorsque des indices sont identifiés, la Société est tenue d'effectuer un test de dépréciation dans le but de mesurer le montant recouvrable de ses actifs à long terme. Les principaux jugements faits par la direction pour la réalisation du test réalisé au 31 décembre 2014 sont les suivants :

- Les flux de trésorerie actualisés les plus probables basés sur les meilleures estimations de la direction concernant les conditions économiques qui existeront pendant la durée de vie utile restante des actifs incorporels et des immobilisations corporelles;
- Un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles de la valeur temporelle de l'argent sur le marché et des risques spécifiques aux actifs incorporels et aux immobilisations corporelles.

2. Évaluation des stocks :

Sur une base régulière, la Société réévalue ses stocks. L'état de désuétude et la valeur de réalisation nette sont revus de façon continue par la direction de la chaîne d'approvisionnement en se basant sur son expérience ainsi que sa connaissance des conditions du marché actuel.

3. Aide gouvernementale et crédits d'impôts à la recherche et au développement :

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôts à la recherche et au développement sont comptabilisés aux états financiers sous la rubrique « Recherche et développement » lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société s'est conformée, et qu'elle continuera à se conformer à toutes les conditions nécessaires pour obtenir l'aide en question. De façon générale, la Société comptabilise 80 % du montant qu'elle prévoit recevoir lors de sa comptabilisation.

4. Rémunération fondée sur des actions :

La charge de rémunération se rapportant aux options d'achat d'actions octroyées a été amortie selon la méthode de l'acquisition graduelle. Les options octroyées au terme du régime d'options de la Société, lesquelles sont généralement acquises sur une période de trois ans, peuvent être exercées dans un délai maximum de 10 ans à compter de la date d'octroi. Dans l'évaluation de la charge de rémunération fondée sur des actions, la Société utilise son jugement pour estimer des paramètres critiques tels la volatilité, le taux d'intérêt sans risque ainsi que l'estimation du nombre d'options qui seront gagnées.

5. Évaluation des bons de souscription :

Les bons de souscription émis lors de l'émission de capitaux propres peuvent être exercés en tout temps à compter de leur émission jusqu'à leur échéance. Lors de l'évaluation de ces bons de souscription, la Société utilise son jugement pour estimer des paramètres critiques tels la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et la probabilité que la Société soit capable d'exercer son option d'accélérer l'échéance des bons de souscription.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Jugements comptables critiques et sources majeures d'incertitudes (suite)

6. Impôts différés :

Un actif d'impôt différé sera comptabilisé aux états financiers seulement lorsque la Société jugera que ses actifs d'impôts différés seront probablement matérialisés en étant utilisés à l'encontre d'impôts sur ses bénéfices, ou autrement. L'actif d'impôts différés sera comptabilisé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés pour les années où les différences sont prévues être renversées.

7. Monnaie fonctionnelle

La Société exerce un jugement dans la détermination de sa monnaie fonctionnelle et celle de sa filiale. La monnaie fonctionnelle est déterminée en se basant sur la devise qui influence l'établissement des prix de ventes ainsi que la devise selon laquelle la main-d'œuvre, les matériaux tous autres coûts sont déterminés.

Pour tous ces éléments, les méthodes comptables pertinentes sont présentées dans les autres parties de la note 2.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées sur une base continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures.

3. Modifications comptables à venir

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié le document *Initiative* concernant les informations à fournir (Modifications d'IAS 1) dans le cadre de son importante initiative pour améliorer les informations à fournir dans les rapports financiers et leur présentation. Les modifications apportées à IAS 1 ont trait (1) à l'importance relative; (2) à l'ordre des notes; (3) aux sous-totaux; (4) aux méthodes comptables; et (5) au degré de ventilation. Elles ont pour but d'encourager les entités à exercer davantage leur jugement professionnel pour déterminer les informations qu'elles doivent présenter dans leurs états financiers. Par exemple, les modifications établissent que l'importance relative s'applique à l'ensemble des états financiers et que l'inclusion d'informations non significatives peut diminuer l'utilité des informations financières. En outre, les modifications clarifient que les entités doivent exercer leur jugement professionnel pour déterminer où, et dans quel ordre, les informations financières doivent être présentées. Les amendements à IAS 1 entreront en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2016. La Société évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

3. Modifications comptables à venir (suite)

Le 25 juillet 2014, l'IASB a terminé son projet sur les instruments financiers en publiant un amendement à la norme IFRS 9, intitulée *Instruments financiers*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Tel qu'amendé, la norme IFRS 9 apporte une approche logique pour la classification des actifs financiers, qui repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle d'affaires dans lequel un actif est classé. Cette approche simple fondée sur des principes remplace la méthode existante fondée sur des règles, qui est généralement considérée complexe et difficile à appliquer. La nouvelle approche découle également d'un modèle de dépréciation qui s'applique à tous les instruments financiers, éliminant ainsi la source de complexité associée aux exigences comptables précédentes. La norme IFRS 9 est en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

L'IASB a également publié la norme IFRS 15, intitulée *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace les dispositions et les interprétations précédentes IFRS, incluant IAS 11 *Contrats de construction* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. La norme IFRS 15 est en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018, sujet à l'approbation par le Conseil des normes comptables. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

4. Revenus et coûts financiers

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Revenus financiers				
Revenus de placements	(34 015)	(23 443)	(93 812)	(83 354)
Autres dépenses (revenus)	41	-	(1 024)	(7 996)
	(33 974)	(23 443)	(94 836)	(91 350)
Coûts financiers				
Frais bancaires	7 180	5 780	33 832	17 421
Perte (gain) sur devises	(8 943)	(2 958)	(22 379)	(1 447)
	(1 763)	2 822	11 453	15 974

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

5. Information additionnelle sur les états consolidés de la perte nette et du résultat global intermédiaires condensés

Dépenses incluses dans les fonctions	TROISIEME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Salaire et autres bénéfiques	1 539 055	842 096	3 801 964	3 007 431
Chaîne d'approvisionnement				
Marketing, vente et service				
Recherche et développement				
Administration				
Amortissement des immobilisations corporelles	79 875	105 340	222 753	316 025
Chaîne d'approvisionnement				
Marketing, vente et service				
Recherche et développement				
Administration				
Amortissement des actifs incorporels	54 175	75 316	156 212	224 911
Chaîne d'approvisionnement				
Marketing, vente et service				
Recherche et développement				
Administration				

Dépenses d'indemnités de fin d'emploi

Au cours du troisième trimestre de 2015, la Société a comptabilisé des dépenses d'indemnité à certains de ses employés pour un total de 400 598\$ (aucun montant versé pour la même période en 2014).

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, la Société a comptabilisé des dépenses d'indemnité à certains de ses employés pour un total de 416 550\$ (60 804 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014).

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

6. Instruments financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Encaisse	2 650 783	2 420 771
Placement avec échéance de trois mois ou moins		
Compte d'épargne bancaire productif d'intérêts	7 156 492	3 552 675
	9 807 275	5 973 446

Placements à court terme

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Certificat garanti par une banque	2 400 000	-

Les placements détenus au 30 septembre 2015 avaient une cote de AA- ou mieux et le rendement moyen était de 0,90 %.

Les certificats garantis par une banque et le compte d'épargne bancaire productif d'intérêts détenus par la Société sont classés niveau 2 selon IFRS 13 puisque leurs techniques d'évaluation sont fondées sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif directement ou indirectement. Leur juste valeur est calculée en utilisant la méthode des flux monétaires prévue au taux du marché à la date d'évaluation.

Il n'y a eu aucun transfert de hiérarchie qui a été fait entre les éléments du niveau 1 et du niveau 2 pendant la période terminée le 30 septembre 2015 (aucun transfert en 2014).

La Société est exposée à différents types de risques dont ceux liés à la détention d'instruments financiers. Afin de gérer les risques découlant des instruments financiers inclus dans les différents types de placements composant la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, des contrôles ont été mis en place, notamment l'adoption d'une politique de placements. La Société considère qu'il est plus important de minimiser le risque que d'obtenir du rendement sur les placements à court terme, et elle cherche à optimiser les flux de trésorerie sur le plan des échéances. Concernant les placements, les principaux risques auxquels la Société s'expose sont les suivants :

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

6. Instruments financiers (suite)

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque les fluctuations des taux d'intérêt modifient les flux de trésorerie des placements de la Société y compris le prix auquel un investissement pourrait être vendu.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, si les taux d'intérêt à cette date avaient été inférieurs de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette consolidée et le résultat global consolidé pour la période auraient été inférieurs de 2 941 \$ (aucun effet pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014), principalement sous l'effet d'une augmentation de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Si les taux d'intérêt à cette date avaient été supérieurs de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été supérieurs de 2 923 \$ (aucun effet pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014), principalement sous l'effet d'une diminution de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La perte nette et le résultat global ont donc pratiquement la même sensibilité, tant à la baisse qu'à la hausse, sous l'effet d'une variation des taux d'intérêt.

Risque de crédit

L'utilisation d'instruments financiers peut entraîner un risque de crédit qui correspond au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'exposition maximum de la Société au risque de crédit est égale aux montants reconnus de comptes à recevoir de clients, de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme.

Les comptes à recevoir de clients proviennent de l'agent de ventes et de service et d'hôpitaux financés à l'aide de fonds publics. De par leur taille et leur nature, le risque de crédit lié à ces comptes à recevoir de clients est réduit.

La Société a établi une politique de placements qui assure la gestion du risque de crédit et qui comprend l'autorisation d'effectuer des opérations de placements émis par ou garantis par le gouvernement canadien ou les gouvernements provinciaux, les sociétés d'État, les municipalités ou les institutions financières reconnues, pourvu que l'émetteur ou le garant bénéficie d'une cote de crédit d'un minimum de A- selon l'agence Standard et Poor's ou toute autre agence équivalente. Cette politique définit des limites quant au risque de crédit.

Au 30 septembre 2015, tous les placements à court terme de la Société étaient cotés par au moins deux agences de notation de crédit reconnues et leur cote de crédit était conforme à la politique de placements de la Société. Au 31 décembre 2014, la Société n'avait aucun placement à court terme.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

6. Instruments financiers (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués auprès de plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables ou lorsqu'un investissement important est effectué auprès d'une seule entité. Au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2014, il n'y avait pas de placement qui excédait les limites prescrites par la politique de placements de la Société.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

L'exposition maximale de la Société au risque d'illiquidité correspond aux montants comptabilisés à titre de créditeurs et charges courues à payer, lesquels seront payés au cours de l'exercice suivant. La Société gère ce risque en maintenant un niveau de liquidités suffisantes disponibles sur demande afin de respecter ses obligations financières actuelles et futures, tant dans des conditions normales que dans des circonstances exceptionnelles.

Risque de change

Le risque relié au taux de change sur les instruments financiers survient lorsque des actifs ou passifs monétaires sont libellés en devises étrangères.

Au 30 septembre 2015, si le dollar canadien avait déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période terminée le 30 septembre 2015 auraient été inférieurs de 110 773 \$ (5 954 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014). À l'inverse, si le dollar canadien avait subi une hausse de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période terminée le 30 septembre 2015 auraient été supérieurs de 110 773 \$ (5 954 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014).

7. Débiteurs

	30 septembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$
Comptes à recevoir de clients	1 192 323	118 549
Crédits gouvernementaux à recevoir	312 161	139 145
	1 504 484	257 694

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

7. Débiteurs (suite)

Au 30 septembre 2015, un montant de 1 114 612 \$ est à recevoir d'un seul client (aucun au 31 décembre 2014).

Aucune provision pour créances douteuses n'a été prise au 30 septembre 2015 ni au 31 décembre 2014.

8. Stocks

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Matières premières	1 072 873	918 993
Travaux en cours	322 399	310 166
Produits finis	118 550	64 344
	1 513 822	1 293 503

Les frais relatifs à l'exploitation comprennent une radiation de stocks de matières premières de 3 610 \$ pour le troisième trimestre de 2015 et de 11 387 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015 (1 728 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 et 13 819 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014).

Un montant de 16 489 \$ en stock a été transféré aux immobilisations corporelles au cours du troisième trimestre 2015 (aucun transfert au cours du troisième trimestre 2014). Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, un montant de 32 509 \$ a été transféré aux immobilisations corporelles à titre de matériel de démonstration et de marketing (aucun transfert pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014).

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

9. Immobilisations corporelles

	MOBILIER DE BUREAU \$	CHARIOT ÉLEVATEUR \$	ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE \$	STÉRILISATEURS UTILISÉS A L'INTERNE \$	MATÉRIEL DE DÉMONSTRATION ET DE MARKETING \$	INSTRUMENTS MEDICAUX \$	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES \$	AMELIORATIONS LOCATIVES \$	TOTAL \$
Coût									
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	197 975	14 115	1 198 778	709 248	3 481	536 421	130 990	215 327	3 006 335
Acquisitions	5 850	-	13 984	-	64 753	42 190	18 230	2 642	147 649
Solde au 30 septembre 2015	203 825	14 115	1 212 762	709 248	68 234	578 611	149 220	217 969	3 153 984
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	158 746	14 115	1 069 280	449 694	1 044	445 190	112 122	198 629	2 448 820
Amortissement	7 929	-	33 430	97 126	5 379	55 612	14 600	8 677	222 753
Solde au 30 septembre 2015	166 675	14 115	1 102 710	546 820	6 423	500 802	126 722	207 306	2 671 573
Valeur comptable nette au 30 septembre 2015	37 150	-	110 052	162 428	61 811	77 809	22 498	10 663	482 411

	MOBILIER DE BUREAU \$	CHARIOT ÉLEVATEUR \$	ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE \$	STÉRILISATEURS UTILISÉS A L'INTERNE \$	MATÉRIEL DE DÉMONSTRATION ET DE MARKETING \$	INSTRUMENTS MEDICAUX \$	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES \$	AMELIORATIONS LOCATIVES \$	TOTAL \$
Coût									
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	197 975	14 115	1 197 546	1 114 777	3 481	536 421	130 990	193 063	3 388 368
Acquisitions	-	-	1 232	-	-	-	-	22 264	23 496
Radiations	-	-	-	(405 529) ¹⁾	-	-	-	-	(405 529)
Solde au 31 décembre 2014	197 975	14 115	1 198 778	709 248	3 481	536 421	130 990	215 327	3 006 335
Amortissement Cumulé									
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	147 579	14 115	993 425	569 130	348	342 914	79 695	193 063	2 340 269
Amortissement	11 167	-	75 855	194 205	696	102 276	32 427	5 566	422 192
Élimination d'amortissement cumulé à la suite d'une radiation	-	-	-	(313 641) ¹⁾	-	-	-	-	(313 641)
Solde au 31 décembre 2014	158 746	14 115	1 069 280	449 694	1 044	445 190	112 122	198 629	2 448 820
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	39 229	-	129 498	259 554	2 437	91 231	18 868	16 698	557 515

¹⁾ En 2014, la Société a radié des stérilisateurs utilisés à l'interne dont le coût d'origine était de 405 529 \$. L'amortissement cumulé d'un montant de 313 641 \$ relié à ces radiations a été éliminé. La perte nette de 91 888 \$ reliée à ces radiations a été comptabilisée dans les frais de recherche et développement aux états consolidés de la perte nette et du résultat global intermédiaires condensés.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

10. Actifs incorporels

	TECHNOLOGIE \$	BREVETS \$	LICENCE \$	LOGICIELS \$	MARQUES DE COMMERCE \$	SITE WEB \$	TOTAL \$
Coût							
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	2 984 124	1 092 661	-	120 370	111 348	54 691	4 363 194
Acquisitions	-	176 290	15 000	1 768	120	-	193 178
Radiations	-	(321 635) ¹⁾	-	-	-	-	(321 635)
Solde au 30 septembre 2015	2 984 124	947 316	15 000	122 138	111 468	54 691	4 234 737
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	1 490 096	218 165	-	116 027	51 562	54 691	1 930 541
Amortissement	111 905	32 216	625	3 603	7 863	-	156 212
Élimination d'amortissement cumulé à la suite d'une radiation	-	(107 426) ¹⁾	-	-	-	-	(107 426)
Solde au 30 septembre 2015	1 602 001	142 955	625	119 630	59 425	54 691	1 979 327
Valeur comptable nette au 30 septembre 2015	1 382 123	804 361	14 375	2 508	52 043	-	2 255 410

¹⁾ En 2015, la Société a radié des brevets dont le coût d'origine était de 321 635 \$ ainsi que l'amortissement cumulé relié à ceux-ci pour un montant de 107 426 \$. Le montant net de 214 209 \$ relié à cette radiation a été comptabilisé dans les frais d'administration aux états consolidés de la perte nette et du résultat global intermédiaires condensés.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

10. Actifs incorporels (suite)

	TECHNOLOGIE \$	BREVETS \$	LOGICIELS \$	MARQUES DE COMMERCE \$	SITE WEB \$	TOTAL \$
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014 (retraité) ²⁾						
Acquisitions	2 984 124	1 167 906	120 370	108 406	54 691	4 435 497
Radiations	-	174 368	-	2 942	-	177 310
	-	(249 613) ¹⁾	-	-	-	(249 613)
Solde au 31 décembre 2014	2 984 124	1 092 661	120 370	111 348	54 691	4 363 194
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014 (retraité) ²⁾						
Amortissement	1 340 889	244 796	97 803	41 227	54 691	1 779 406
Élimination d'amortissement cumulé à la suite d'une radiation	149 207	62 755	18 224	10 335	-	240 521
	-	(89 386) ¹⁾	-	-	-	(89 386)
Solde au 31 décembre 2014	1 490 096	218 165	116 027	51 562	54 691	1 930 541
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	1 494 028	874 496	4 343	59 786	-	2 432 653

¹⁾ En 2014, la Société a radié des brevets dont le coût d'origine était de 249 613 \$ et a éliminé un montant correspondant de 89 386 \$ en amortissement cumulé. Le montant net de 160 227 \$ relié à cette radiation a été comptabilisé dans les frais d'administration aux états consolidés de la perte nette et du résultat global intermédiaires condensés.

²⁾ Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Société a réalisé que le brevet sous-jacent à une licence avait expiré en 2013. Étant donné que la licence a été amortie sur une durée d'utilité estimative de 16 ans au lieu de 9 ans, le solde d'ouverture de 2013 de l'amortissement cumulé a été corrigé en conséquence. De plus, la licence a été radiée au 31 décembre 2013. En conséquence, le solde du coût et de l'amortissement cumulé au 1^{er} janvier 2014 ont été diminués de 991 063 \$.

11. Provision pour garantie

	September 30, 2015 \$	December 31, 2014 \$
Solde au début	-	-
Provisions additionnelles	40 000	-
Solde à la fin	40 000	-

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

12. Capital-actions

Autorisé :

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les actions ordinaires sont votantes, participantes et sans valeur nominale.

Les actions privilégiées sont non-votantes et sans valeur nominale. Elles ont priorité sur les actions ordinaires pour les dividendes et la distribution de capital en cas de liquidation de la Société et sont émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, des droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixées par le conseil d'administration.

Émis :

Émis et payé	30 septembre 2015		31 décembre 2014	
	Nombre d'actions ordinaires	\$	Nombre d'actions ordinaires	\$
Solde au début	73 399 656	104 499 449	73 000 906	104 028 949
Nouvelle émission	9 200 000	9 687 391	-	-
Options exercées	18 333	38 681	75 000	75 525
Bons de souscription exercés	646 000	1 250 205	323 750	394 975
Solde à la fin	83 263 989	115 475 726	73 399 656	104 499 449

Le 5 mars 2015, la Société a conclu une émission publique de 9 200 000 unités du capital de la Société au prix de 1,25 \$ l'unité représentant un produit brut de 11 500 000 \$.

Chacune des unités comprend une action ordinaire et un bon de souscription donnant droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,875 \$ à n'importe lequel moment avant le 5 mars 2017. Les bons de souscription sont sujets à une clause d'expiration accélérée si, à n'importe lequel moment après le 30 septembre 2015, le prix de clôture des actions de la Société sur la bourse TSX était égal ou supérieur à 2,00 \$ pendant une période de 10 jours consécutifs.

La rémunération payée au syndicat des preneurs fermes était constituée d'une commission de 7 % du produit brut de l'émission de capitaux propres et de l'émission de 460 000 bons de souscription. Chacun des bons de souscription émis à titre de rémunération permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 1,25 \$ jusqu'au 5 mars 2016. La juste valeur de cette rémunération a été évaluée à 108 100 \$ (note 14).

Le produit net de l'émission est de 10 350 265 \$ après le paiement des frais relatifs à l'émission et de la commission aux preneurs fermes. Les frais relatifs à l'émission et la commission des preneurs fermes ont été répartis entre le Capital-actions et la Réserve – bons de souscription au prorata de la juste valeur qui a été estimée à 1,183 \$ pour chaque action émise et à 0,067 \$ pour chaque bon de souscription émis.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

12. Capital-actions (suite)

Au cours du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2015, conformément au régime d'options d'achat d'actions de la Société, aucune option n'a été exercée par les détenteurs d'options. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, les détenteurs d'options ont exercé des options pour souscrire à 18 333 actions pour une contrepartie en espèces de 22 566 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les détenteurs d'options ont exercé certaines options et ont souscrit à 75 000 actions pour une contrepartie en espèces de 42 000 \$.

Au cours du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2015, conformément à l'exercice de bons de souscription, la Société a émis 646 000 actions ordinaires (323 750 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014) pour une contrepartie en espèces de 1 211 250 \$ (323 750 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014).

Régime de droits des actionnaires

Le conseil d'administration de TSO₃ a adopté un régime de droits des actionnaires (le « régime »), conçu pour favoriser le traitement équitable de tous les actionnaires en cas d'offre publique d'achat visant TSO₃. Les actionnaires de la Société ont ratifié le régime lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 6 mai 2015. Le régime a été conçu de façon à donner au conseil et aux actionnaires davantage de temps pour étudier minutieusement toute offre publique d'achat. Il laisse également davantage de temps au conseil pour explorer d'autres options, s'il l'estime nécessaire, pour maximiser la valeur pour les actionnaires. À moins d'un renouvellement du régime, ce dernier expire à chaque troisième assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Conséquemment, le régime expirera ou sera ratifié lors de l'assemblée annuelle de 2018.

Conformément aux conditions du régime, un droit (un « droit ») a été émis et sera selon le cas rattaché à chaque action avec droit de vote de TSO₃ (chacune étant désignée une « action ») émise et en circulation à l'ouverture des bureaux le 25 octobre 2011. Un droit sera également émis et se rattachera à chaque action émise par la suite. Ces droits pourront être exercés uniquement lorsqu'une personne, incluant un apparenté de cette personne, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions en circulation de TSO₃, sans se conformer aux conditions d'une « offre permise » aux termes du régime ou, dans certains cas, sans l'autorisation du conseil. Avant cela, les droits ne peuvent être séparés des actions, ils ne peuvent être exercés et aucun certificat de droits distinct n'est délivré.

Pour être une « offre permise » aux termes du régime, l'offre doit notamment : (1) être présentée à tous les porteurs d'actions, (2) prévoir que les actions ne peuvent faire l'objet d'une prise de livraison ou être réglées à une date de clôture qui n'est pas moins que 60 jours après la date de l'offre et sans que plus que 50 % des actions, autres que celles détenues par l'offrant et ses apparentés, aient été déposées et que ce dépôt n'ait été révoqué, (3) prévoir que le dépôt d'actions dans le cadre de l'offre puisse être révoqué par leur détenteur en tout temps avant la clôture, et (4) prévoir que, advenant qu'à la date où les actions pourraient faire l'objet d'une prise de livraison et être réglées, si au moins 50 % des actions détenues par des personnes indépendantes de l'offrant et ses apparentés ont été déposées, l'offrant devra faire une annonce à cet effet et l'offre devra être prolongée de 10 jours.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

12. Capital-actions (suite)

Régime de droits des actionnaires (suite)

À la suite d'un événement qui déclenche le droit d'exercer les droits et sous réserve des conditions du régime, chaque droit permettra à son porteur, autre que l'acquéreur et ses apparentés, d'exercer son droit et de souscrire des actions de TSO₃ à un prix très inférieur à leur cours au marché à ce moment.

Le régime n'a aucune incidence sur les états financiers.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le 2 mai 2007, la Société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés y compris ses dirigeants. Les participants admissibles peuvent contribuer jusqu'à un maximum de 5 % de leur salaire de base, sous forme de retenues salariales. La Société verse une contribution égale à 50 % de la contribution mensuelle totale du participant. Les contributions des participants et de la Société sont transférées mensuellement à une firme de courtage qui achète, sur le marché libre dès la réception des contributions, des actions pour un achat total égal à la somme de ces contributions.

13. Réserve – Rémunération fondée sur des actions

Le conseil d'administration de la Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions destiné uniquement aux administrateurs, dirigeants, employés clés et fournisseurs de service de la Société. Ce plan a été ratifié par les actionnaires. Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du présent régime du capital-actions de la Société est de 8 185 000 actions au 30 septembre 2015 (5 163 349 au 31 décembre 2014). Les options octroyées aux termes de ce régime sont généralement acquises sur une période de trois ans et peuvent être exercées dans un délai maximum de dix ans à compter de la date d'octroi.

Au cours du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2015, la Société a octroyé 355 000 options d'achat d'actions (250 000 pour le troisième trimestre de 2014) à un prix d'exercice moyen pondéré de 1,95 \$ (0,85 \$ pour le troisième trimestre de 2014). La juste valeur moyenne pondérée unitaire des options d'achat d'actions octroyées était de 0,96 \$ (0,45 \$ pour le troisième trimestre de 2014).

Pour la période de neuf mois terminées le 30 septembre 2015, la Société a octroyé 1 300 000 options d'achat d'actions (487 500 pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 et 637 500 pour l'exercice 2014) à un prix d'exercice moyen pondéré de 1,54 \$ (0,73 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 et 0,92 \$ pour l'exercice 2014). La juste valeur moyenne pondérée unitaire des options d'achat d'actions octroyées était de 0,76 \$ (0,39 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 et 0,48 \$ pour l'exercice 2014).

La charge de rémunération se rapportant aux options octroyées a été amortie selon la méthode de l'acquisition graduelle et donne lieu à une dépense de rémunération fondée sur des actions de 150 614 \$ pour le troisième trimestre de 2015 et de 374 438 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015 (29 934 \$ pour le troisième trimestre de 2014 et 91 020 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014). Cette dépense est présentée dans les différentes fonctions des états consolidés de la perte nette et du résultat global intermédiaires condensés selon le détenteur des options.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

13. Réserve – Rémunération fondée sur des actions (suite)

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées est estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Prix moyen pondéré de l'action	1,54 \$	0,93 \$
Prix d'exercice	1,54 \$	0,92 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,54 %	2,38 %
Estimé de la volatilité du prix de l'action	44 %	46 %
Durée prévue	8 ans	7 ans
Rendement en dividende prévu	0%	0 %

La dépense d'options d'achat d'actions reflète une prévision du nombre d'options dont les droits seront éventuellement acquis et exercés. De plus, le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes nécessite également des hypothèses dont le niveau de subjectivité est élevé, incluant le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. La volatilité utilisée pour les octrois de 2015 et 2014 a été estimée sur la base de la volatilité historique du prix de l'action de la Société avant la date d'octroi. Tout changement apporté aux hypothèses peut affecter de manière importante l'évaluation de la juste valeur.

	30 septembre 2015		31 décembre 2014	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début	3 369 535	0,97	3 164 684	1,05
Octroyées	1 300 000	1,54	637 500	0,92
Exercées	(18 333)	1,23	(75 000)	0,56
Expirées	(48 467)	1,35	(219 935)	1,73
Annulées	(206 667)	1,17	(137 714)	1,65
En circulation à la fin	4 396 068	1,12	3 369 535	0,97
Pouvant être exercées à la fin	2 757 735	0,96	2 552 868	0,95

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

13. Réserve – Rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options d'achat d'actions de la Société au 30 septembre 2015 :

Prix d'exercice	OPTIONS EN CIRCULATION		OPTIONS POUVANT ETRE EXERCÉES	
	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)
0,37 à 0,94 \$	2 086 000	4,50	1 697 667	3,48
1,08 à 1,97 \$	2 113 100	4,59	863 100	5,99
2,20 à 3,45 \$	196 968	1,14	196 968	1,14
	4 396 068	4,39	2 757 735	4,10

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 2014 :

Prix d'exercice	OPTIONS EN CIRCULATION		OPTIONS POUVANT ETRE EXERCÉES	
	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)
0,37 à 0,94 \$	2 096 000	5,27	1 581 833	3,97
1,08 à 1,97 \$	1 076 567	6,68	774 067	6,05
2,20 à 3,45 \$	196 968	1,89	196 968	1,89
	3 369 535	5,52	2 552 868	4,44

14. Réserve – Bons de souscription

	30 septembre 2015		31 décembre 2014	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début	-	-	350 000	1,00
Octroyés	9 660 000	1,85	-	-
Exercés	(646 000)	1,88	(323 750)	1,00
Expirés	-	-	(26 250)	1,00
En circulation à la fin	9 014 000	1,84	-	-
Pouvant être exercés à la fin	9 014 000	1,84	-	-

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

14. Réserve – Bons de souscription (suite)

Au cours du premier trimestre de 2015, 9 200 000 bons de souscription ont été émis lors de l'émission d'actions conclue le 5 mars 2015. Ces bons de souscription permettent à leurs détenteurs d'acheter 9 200 000 actions ordinaires à un prix unitaire de 1,875 \$, et ce à n'importe lequel des moments avant la date d'expiration du 5 mars 2017. Toutefois, les bons de souscription sont sujets à une clause d'expiration accélérée si, n'importe quand après le 30 septembre 2015, le prix de clôture des actions de la Société sur la bourse TSX était égal ou supérieur à 2,00 \$ pour une période de 10 jours consécutifs. La juste valeur unitaire de chacun de ces bons de souscription était de 0,067 \$ au 5 mars 2015, pour une valeur totale de 616 400 \$.

De plus, 460 000 bons de souscription ont été émis aux preneurs fermes relativement à l'émission d'actions conclue le 5 mars 2015. Chacun de ces 460 000 bons de souscription émis à titre de rémunération sont exerçable jusqu'au 5 mars 2016 dans le but d'acquérir une action ordinaire à un prix d'exercice de 1,25 \$. La juste valeur unitaire de chacun de ces bons de souscription était de 0,235 \$ au 5 mars 2015 pour une valeur totale de 108 100 \$.

Durant le troisième trimestre de 2015, 646 000 bons de souscription (323 750 pour le troisième trimestre de 2014) ont été exercés pour acheter 646 000 actions (323 750 pour le troisième trimestre de 2014) à un prix d'exercice de 1,875 \$ (1,00 \$ pour le troisième trimestre de 2014).

Durant le premier trimestre de 2013, 350 000 bons de souscription ont été émis en guise de composante de la rémunération des preneurs fermes pour l'émission d'actions conclue le 4 mars 2013.

La juste valeur des bons de souscription octroyés est estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à l'aide des hypothèses suivantes :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Prix moyen de l'action	1,27 \$	-
Prix d'exercice	1,85 \$	-
Taux d'intérêt sans risque	1,45 %	-
Estimé de la volatilité du prix de l'action	43,5 %	-
Durée prévue	23 mois	-
Rendement en dividende prévu	0 %	-

En tout temps, lorsque des bons de souscription expirent sans être exercés ou sont annulés, la Société est autorisée à transférer au déficit cumulé le montant correspondant à ces bons de souscription qui serait inscrit dans la réserve pour bons de souscription. Par conséquent, le 4 septembre 2014, à l'expiration des 26 250 bons de souscription, la réserve correspondante de 5 775 \$ a été transférée au déficit.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

15. Gestion du capital

La Société a besoin principalement de capitaux pour financer ses activités de marketing et de vente, sa production, sa recherche et développement, sa chaîne d'approvisionnement, ses frais d'administration et de communication, son fonds de roulement et ses dépenses en capital. Les capitaux de la Société sont composés du capital-actions, des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La Société pourrait financer une partie de ses besoins en liquidités au moyen d'émission de dette selon la qualité de la structure de crédit de cette dette et les conditions de marché. Toutefois, compte tenu de son historique de perte, il est peu probable que la Société pourrait présentement obtenir un financement de rang prioritaire pour un montant significatif avec des prêteurs traditionnels tels que les banques commerciales. Dans le passé, la Société a financé ses activités à partir de financement public et privé et, à plus petite échelle, par l'obtention de divers crédits d'impôts et subventions.

16. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie

	2015 \$	NEUF MOIS 2014 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Diminution (augmentation) de l'actif courant		
Débiteurs	(1 246 790)	640 930
Stocks	(220 319)	36 933
Frais payés d'avance	2 042	(30 165)
Augmentation (diminution) du passif courant		
Créditeurs et charges courues à payer	738 674	162 826
Provision pour garantie	40 000	-
Revenus perçus d'avance	(42 161)	(20 770)
	(728 554)	789 754
Éléments non monétaires transférés aux immobilisations corporelles (note 8)	(32 509)	-
	(761 063)	789 754
<i>Crédits d'impôts à la recherche et au développement</i>		
Encaissés	30 622	1 020 688

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

17. Information sectorielle

La Société opère sous un seul secteur d'activité.

Au 30 septembre 2015, presque la totalité des actifs corporels de la Société sont situés au Canada.

Les ventes sont réparties entre les territoires géographiques en fonction de la localisation du client et se détaillent comme suit pour les périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 :

	TROISIÈME TRIMESTRE				NEUF MOIS			
	2015		2014		2015		2014	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Canada	101 886	8	90 570	92	328 466	23	238 788	76
Reste du monde	1 108 015	92	7 975	8	1 108 015	77	73 693	24
	1 209 901	100	98 545	100	1 436 481	100	312 481	100

18. Perte par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la perte de base par action et la perte diluée par action pour les périodes se terminant le 30 septembre :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Perte nette				
De base et diluée	(1 682 301)	(1 426 845)	(5 248 483)	(4 312 366)
Nombre d'actions				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	82 916 519	73 105 716	81 406 817	73 036 227
Perte par action				
De base	(0,02)	(0,02)	(0,06)	(0,06)
Diluée ⁽¹⁾	(0,02)	(0,02)	(0,06)	(0,06)

¹⁾ Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation demeure inchangé pour le calcul de la perte diluée par action étant donné que l'inclusion d'actions ordinaires résultant de l'exercice potentiel d'options ou de bons de souscription a un effet antidilutif dans le calcul de la perte diluée par action. Si la Société avait réalisé un bénéfice positif, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation auraient été augmenté de 3 123 000 au 30 septembre 2015 (1 673 500 au 30 septembre 2014) pour le calcul de la perte diluée par action.

Notes complémentaires consolidées intermédiaires condensées

(Non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2015 et 2014 (en dollars canadiens)

19. Engagements contractuels

Au 30 septembre 2015, les engagements contractuels s'échelonnent comme suit au cours des prochains exercices :

	2016	2017	2018	2019	2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location simple et contrats de service	222 000	104 000	84 000	82 000	55 000

20. Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 3 novembre 2015.

© TSO₃ inc., 2015

Tous droits réservés pour tous pays.

Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles,
interdites sans l'autorisation écrite de TSO₃ inc.



TSO₃ - STERIZONE[®] sont des marques de commerce enregistrées de TSO₃ inc.

Brevet américain no 9,101,679

Demandes de brevets américains nos 13/779,132; 13/779,193; 13/780,464; 14/820,965

Brevets correspondants délivrés ou en instance dans d'autres pays